



SPC - Statistique policière vaudoise de la criminalité

Rapport annuel 2013

Ce document est publié par la Police Cantonale Vaudoise (PCV) sur la base des extractions et exploitations statistiques fournies par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Les données "brutes" sont fournies par la PCV à l'OFS. Elles regroupent l'ensemble des cas portés à la connaissance d'un corps de police du canton de Vaud (y compris Police ferroviaire et Corps des Gardes-frontière) et ayant fait l'objet d'un rapport.

Table des matières

1	Introduction	7
1.1	Bilan 2013	7
1.2	Comparaison 2012 - 2013	8
1.3	En moyenne, il y a :	8
2	Aperçu	9
2.1	Infractions selon la loi	9
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	21
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	21
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	22
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	23
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	24
2.4	Prévenus selon la loi	25
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	25
2.4.1.1	Code pénal (CP)	25
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)	27
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.3.1	Code pénal (CP)	29
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	31
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	33
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	35
2.4.4.1	Code pénal (CP)	35
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	36

2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	37
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	37
3	Partie détaillée.....	38
3.1	Infractions de violence.....	38
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	38
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	39
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	40
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	40
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	40
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	41
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	41
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	41
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	42
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	43
3.2	Violences domestiques.....	44
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	44
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	45
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	46
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	47
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	47
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	47
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	48
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	49
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	49
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	50
3.5	Brigandage.....	51
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	51
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	51
3.6	Vol.....	52
3.6.1	Répartition selon le type de vol	52
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	53
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	53
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	53
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	54
3.7	Vol de véhicule.....	55
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	55
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	55
3.8	Dommmages à la propriété.....	56
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte.....	56
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions.....	56
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	57
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	58
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	59
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	59

3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	60
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	61
3.9.3.1	Consommation par substances	61
3.9.3.2	Trafic par substances	61
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	62
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	62
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	62
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	63
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	63
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	64
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	65
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	65
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	66
4	Évolution.....	67
4.1	Tableaux	67
4.1.1	Infractions selon la loi	67
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	68
4.1.3	Code pénal: Infractions par district	69
4.1.4	Code pénal: Infractions par commune	70
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	71
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	71
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	72
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	73
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	73
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions par commune	74
4.1.11	Infractions de violence	75
4.1.12	Infractions de violence domestique	76
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	77
4.2	Graphiques.....	78
4.2.1	Infractions selon la loi	78
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	79
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	79
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	80
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	80
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	81
5	Glossaire méthodologique.....	82
5.1	Introduction.....	82
5.2	Définitions	82
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	82
5.2.2	L'infraction.....	82
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	82
5.2.4	La personne lésée	82
5.2.5	La population résidente permanente	82
5.2.6	Etat des communes	83

5.3	Principes d'exploitation des données	83
5.3.1	Statistique de sortie	83
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	83
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	83
5.4	Chiffres clés	83
5.4.1	Chiffres absolus	83
5.4.2	Chiffres relatifs.....	83
5.4.3	Graphiques	84
6	Index des tableaux	85
7	Index des figures	86

1 Introduction

Dès l'année 2009, la statistique de la criminalité est marquée par le passage à la Statistique policière de la criminalité (SPC) fédérale. Ce changement implique l'utilisation d'une nouvelle méthode de calcul. Auparavant, on comptait les cas effectifs (affaires) ; désormais, avec la SPC, ce sont les infractions qui sont comptabilisées. Ce changement a pour conséquence une césure entre les chiffres de 2008 et ceux de 2009. En 2013, une comparaison est possible avec les chiffres de 2009, 2010, 2011 et 2012.

La statistique annuelle est basée sur le nombre de cas saisis dans le système d'information durant l'année. Cette solution implique que des cas commis en 2012 sont comptabilisés en 2013, respectivement que des cas commis en 2013 seront comptabilisés en 2014. Cette méthodologie, imposée par l'OFS, implique une importante sensibilité de la statistique à la capacité de la police à saisir les données.

1.1 Bilan 2013

En 2013, 100'309 infractions au droit fédéral ont été relevées dans le canton de Vaud, dont 78'537 infractions au Code pénal, 15'789 infractions à la Loi sur les stupéfiants et 5'853 infractions à la Loi sur les étrangers. En comparaison avec 2012, le nombre des infractions enregistrées en 2013 présente une très légère diminution imputable à une baisse du nombre d'infractions au Code pénal. Les infractions à la Loi sur les stupéfiants et à la Loi sur les étrangers ont toutefois enregistré une augmentation importante (-6%, -4'843 infractions pour le CP ; + 21%, + 2'706 infractions pour la LStup ; + 49%, + 1'913 infractions pour la LEtr).

Les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle sont en légère diminution (- 5%, - 150). Le nombre d'homicides consommés (4 en 2013) reste statistiquement stable par rapport à l'année précédente. La violence grave a augmenté de 30% (+28). La violence exercée d'intensité moyenne a diminué de 5% (-212). D'une manière générale, les infractions de violence ont diminué de 3% (-176).

Concernant les infractions liées aux violences domestiques, elles demeurent stables par rapport à 2012 (+ 1%, + 35). Cela s'explique par la stabilité des infractions d'injure (- 2%, - 14) et de menaces (+ 1%, + 4). Il convient également de noter une augmentation des infractions de voies de fait (+ 7%, +54) et une diminution des lésions corporelles simples (- 10%, - 18).

La statistique 2013 indique une augmentation des infractions contre l'intégrité sexuelle (+ 23%, + 140). Parmi les différentes infractions, une augmentation des cas de pornographie (+ 63%, + 57), d'AOS avec enfants (+ 54%, + 97) et de viol (+ 54%, + 25) peut être relevée, tandis que les cas de désagrément par confrontation à un AOS diminuent de 36% (- 48).

Les infractions contre le patrimoine sont marquées par une diminution (-7%, -4'164) qui s'explique notamment par une baisse des vols (- 6%, - 2'137) et, en conséquence, une diminution des dommages à la propriété lors de vols (- 7%, - 1'110). Parmi ces infractions, la tendance générale est à la baisse avec une diminution des vols par effraction (- 8%, - 857), des brigandages (- 18 %, - 134), des vols par effraction de véhicule (- 6 %, - 275) et des vols à l'étalage (- 11%, - 219). En 2013, la diminution des infractions contre le patrimoine explique une grande partie de la diminution des infractions enregistrées au Code pénal.

Au niveau des stupéfiants, une augmentation peut être relevée tant en matière de « possession/saisie » (+ 26%, + 1'666), de consommation (+ 14%, + 824) qu'en termes de trafic (+ 40%, + 222).

1.2 Comparaison 2012 - 2013

Type de loi	Affaires 2012	Affaires 2013	Infractions 2012	Infractions 2013	Infraction Evolution
Code pénal	51'394	48'514	83'380	78'537	- 5.8%
Loi sur les stupéfiants	7'457	8'107	13'083	15'789	+ 20.7%
Loi sur les étrangers	2'252	3'496	3'940	5'853	+ 48.6%
Total (Toutes Lois fédérales)	60'824	59'748	100'447	100'309	- 0.1%

1.3 En moyenne, il y a :

Un homicide, meurtre, assassinat	tous les 3 mois (sans les tentatives)
Une lésion corporelle grave	tous les 16 jours*
Une lésion corporelle simple	toutes les 9,6 heures*
Une voie de fait	toutes les 4,6 heures*
Un brigandage	toutes les 14,7 heures*
Un cambriolage**	toutes les 46 minutes
Une infraction (CP, LStup, LEtr)	toutes les 5 minutes*

* y compris les tentatives

** vol par effraction ou vol par introduction clandestine

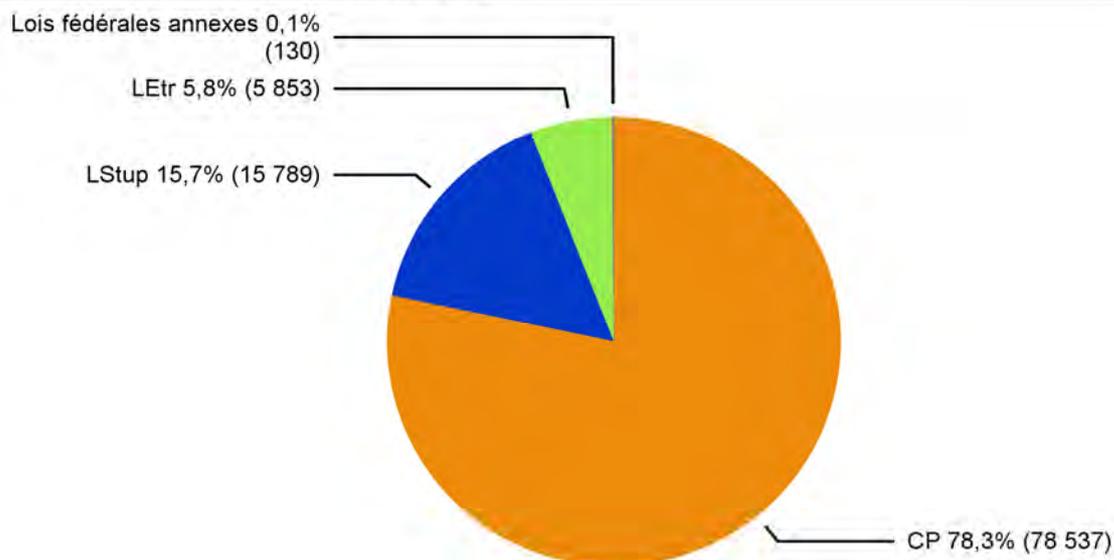


2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	83 380	19,4%	78 537	20,8%	-6%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ¹	13 083	88,6%	15 789	93,9%	21%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	3 940	99,9%	5 853	100,0%	49%
Autres lois fédérales annexes	44	93,2%	130	93,8%	195%

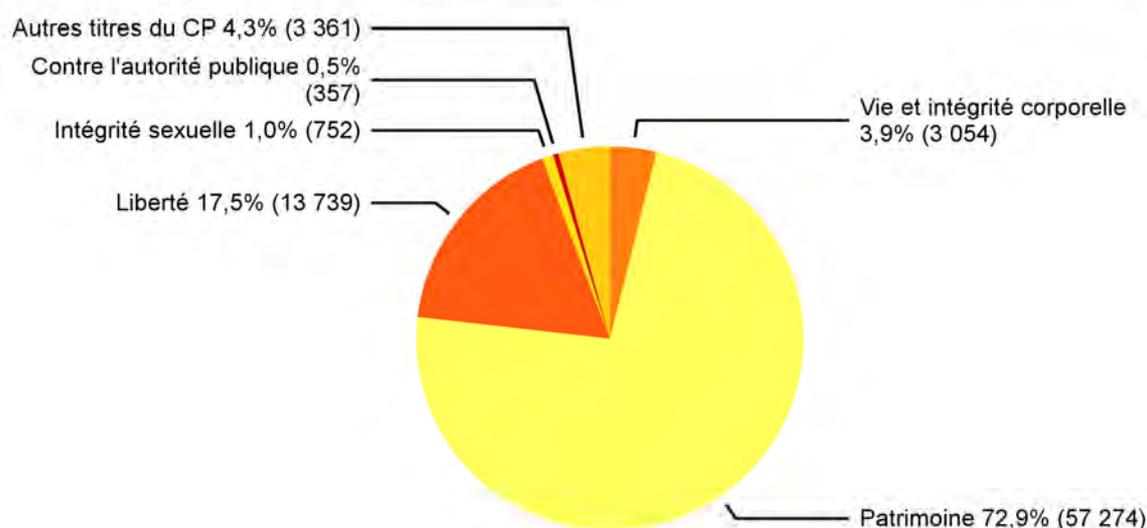
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	83 380	19,4%	78 537	20,8%	-6%
Total vie et intégrité corporelle	3 204	77,9%	3 054	81,1%	-5%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	100,0%	4	100,0%	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	10	90,0%	22	95,5%	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	65,5%	23	73,9%	-21%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 040	72,4%	912	73,0%	-12%
Total patrimoine	61 422	12,7%	57 274	12,9%	-7%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	34 391	12,8%	32 254	12,6%	-6%
dont vol par effraction	10 604	9,2%	9 747	9,4%	-8%
dont vol à l'arrachée	633	11,1%	536	9,9%	-15%
Vol de véhicule (Art. 139) ²	3 013	4,1%	2 660	4,5%	-12%
Brigandage (Art. 140)	731	24,6%	597	22,9%	-18%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 935	15,7%	5 391	17,1%	-9%
Escroquerie (Art. 146)	529	51,4%	574	49,1%	9%
Extorsion et chantage (Art. 156)	64	48,4%	101	27,7%	58%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	16	75,0%	13	76,9%	-19%
Total honneur, domaine secret ou privé	2 132	79,1%	2 035	84,3%	-5%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	231	59,3%	203	75,4%	-12%
Total liberté	14 637	20,4%	13 739	22,0%	-6%
Menaces (Art. 180)	1 777	83,5%	1 748	86,7%	-2%
Contrainte (Art. 181)	15	53,3%	29	75,9%	93%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	2	50,0%	–
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	16	56,3%	23	73,9%	44%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	239	69,5%	271	74,9%	13%
Total intégrité sexuelle	612	61,4%	752	74,7%	23%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	180	77,8%	277	79,4%	54%
Viol (Art. 190)	46	73,9%	71	78,9%	54%
Exhibitionnisme (Art. 194)	86	30,2%	82	46,3%	-5%
Pornographie (Art. 197)	91	51,6%	148	83,8%	63%
Total danger collectif	435	46,9%	418	50,5%	-4%
Incendie intentionnel (Art. 221)	251	22,3%	252	27,8%	0%
Total autorité publique	180	96,1%	357	96,6%	98%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	146	95,2%	188	95,2%	29%
Total administration de la justice	65	86,2%	105	88,6%	62%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	30	90,0%	56	87,5%	87%
Autres infractions du Code pénal	693	59,0%	803	68,1%	16%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

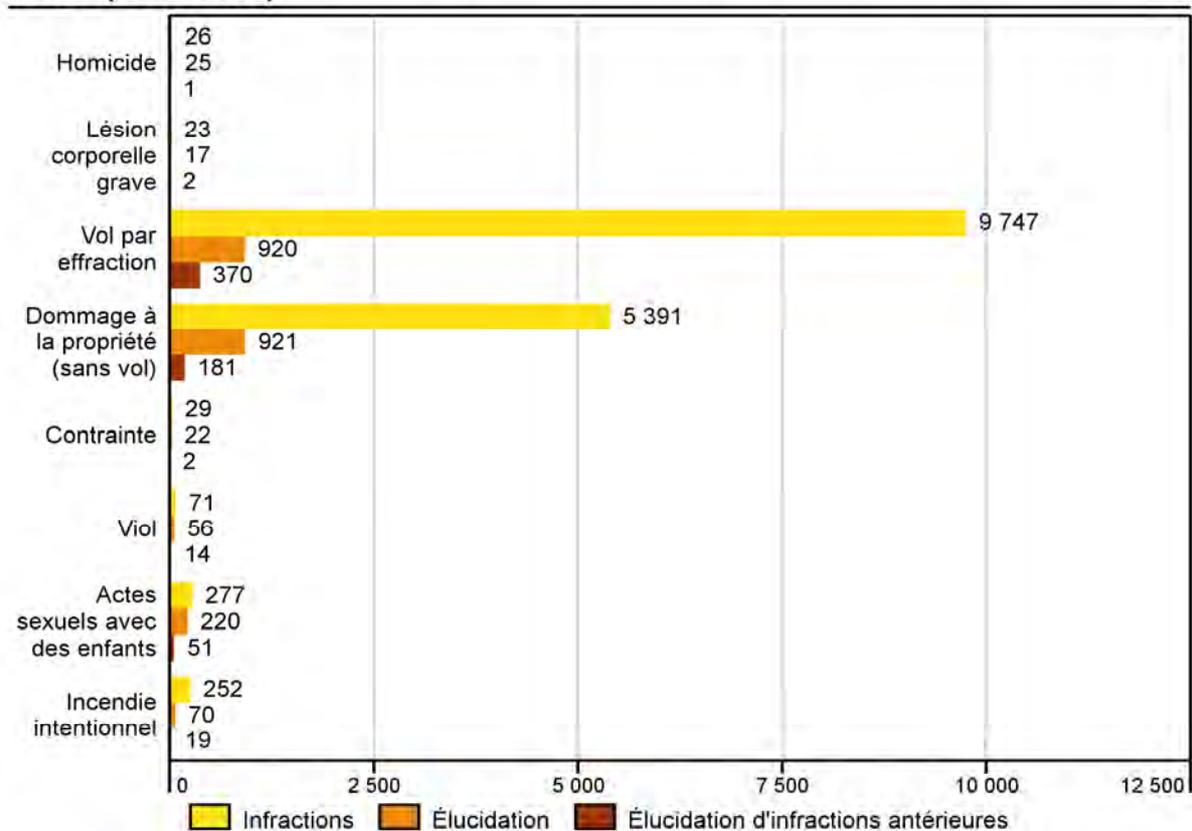
²Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

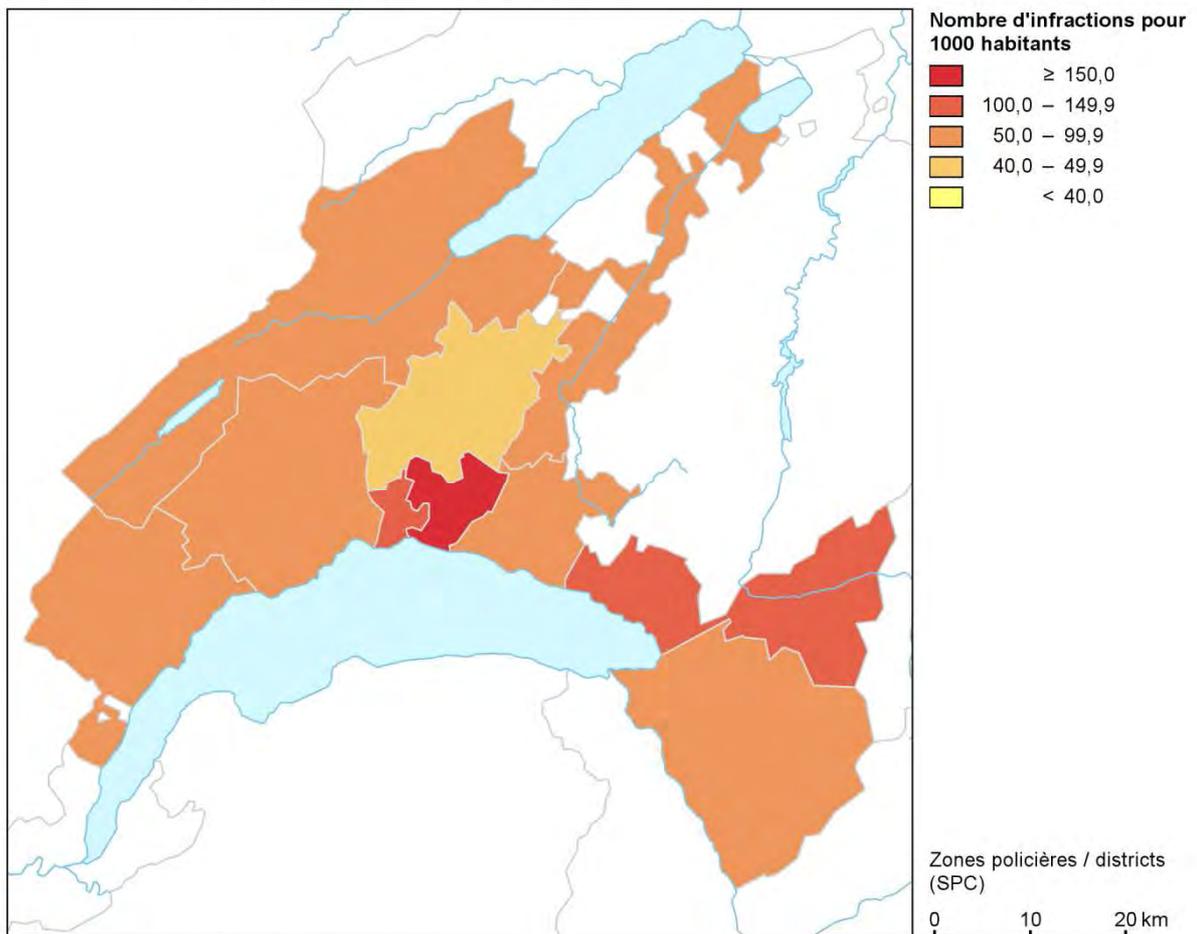
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

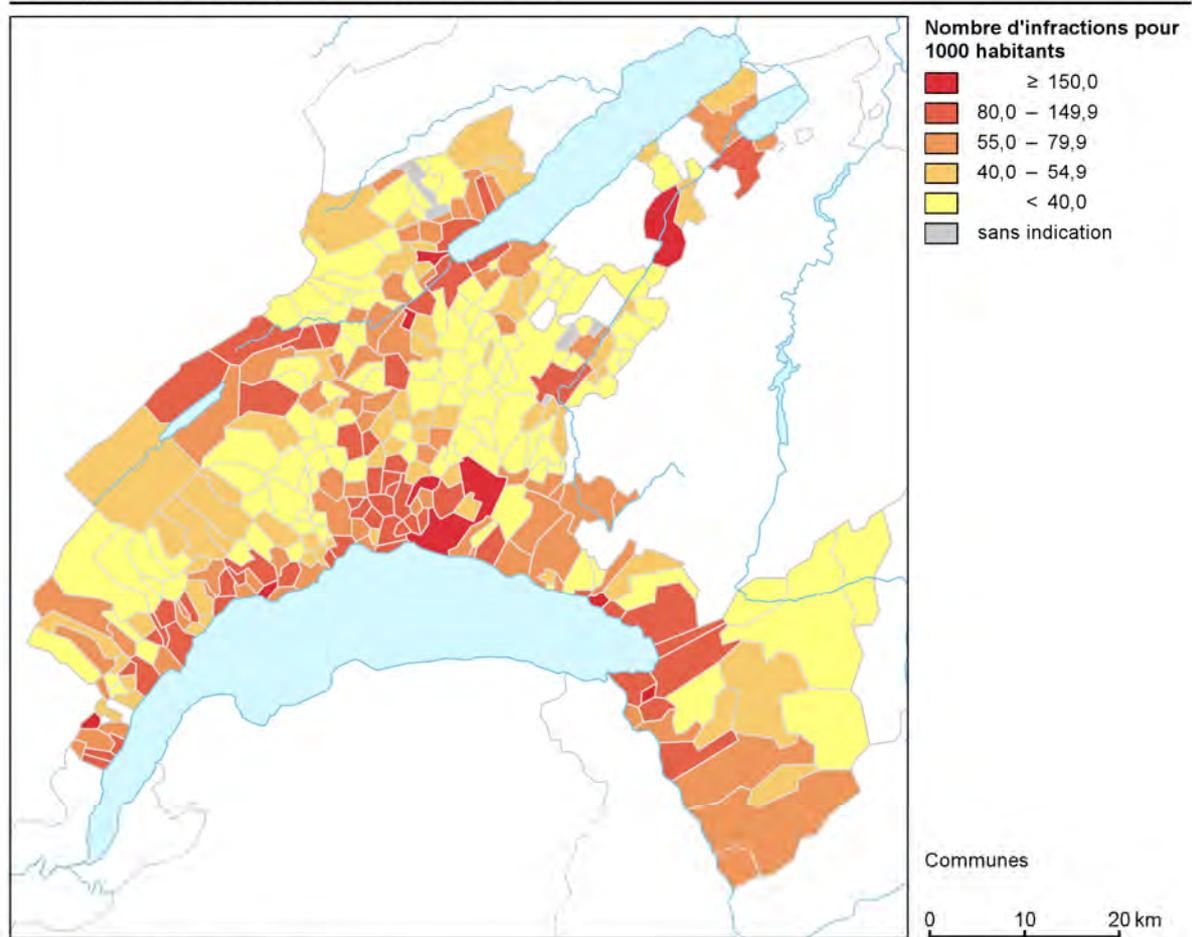
	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	30 159	152 817	197,4	28 730	154 096	186,4	-5%
Nyon	9 048	91 478	98,9	8 249	91 834	89,8	-9%
Jura-Nord vaudois	7 235	83 028	87,1	7 404	84 533	87,6	2%
Riviera-Pays-d'Enhaut	9 233	80 393	114,8	8 696	81 200	107,1	-6%
Morges	6 539	74 927	87,3	6 136	75 725	81,0	-6%
Ouest lausannois	7 657	69 366	110,4	7 240	69 913	103,6	-5%
Lavaux-Oron	4 491	56 645	79,3	3 836	57 061	67,2	-15%
Aigle	3 877	41 063	94,4	3 311	41 736	79,3	-15%
Gros-de-Vaud	2 102	38 984	53,9	1 810	39 840	45,4	-14%
Broye-Vully	2 942	37 243	79,0	3 106	38 418	80,8	6%
Indéterminé	97	-	-	19	-	-	-80%
Canton de Vaud	83 380	725 944	114,9	78 537	734 356	106,9	-6%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	28 168	129 383	217,7	27 245	130 421	208,9	-3%
Yverdon-les-Bains	3 552	27 961	127,0	3 890	28 486	136,6	10%
Montreux	3 674	25 199	145,8	3 428	25 456	134,7	-7%
Renens (VD)	2 284	20 176	113,2	2 094	20 232	103,5	-8%
Nyon	3 083	19 101	161,4	2 676	19 170	139,6	-13%
Vevey	3 163	18 364	172,2	3 161	18 594	170,0	-0%
Pully	1 731	17 336	99,9	1 317	17 368	75,8	-24%
Morges	2 025	14 896	135,9	2 223	14 994	148,3	10%
Prilly	1 346	11 626	115,8	1 350	11 709	115,3	0%
Gland	1 281	11 748	109,0	1 179	11 693	100,8	-8%
Ecublens (VD)	1 035	11 280	91,8	1 083	11 427	94,8	5%
La Tour-de-Peilz	871	10 807	80,6	878	10 828	81,1	1%
Aigle	1 107	9 599	115,3	1 051	9 703	108,3	-5%
Lutry	804	9 396	85,6	812	9 465	85,8	1%
Payerne	1 168	8 996	129,8	1 435	9 146	156,9	23%
Epalinges	575	8 626	66,7	459	8 790	52,2	-20%
Bussigny-près-Lausanne	739	8 079	91,5	728	8 122	89,6	-1%
Crissier	1 190	7 288	163,3	963	7 402	130,1	-19%
Ollon	501	7 056	71,0	399	7 135	55,9	-20%
Chavannes-près-Renens	614	6 968	88,1	567	7 058	80,3	-8%
Bex	476	6 562	72,5	467	6 670	70,0	-2%
Orbe	607	6 393	94,9	486	6 547	74,2	-20%
Le Mont-sur-Lausanne	692	6 228	111,1	537	6 291	85,4	-22%
Blonay	307	5 900	52,0	211	6 023	35,0	-31%
Rolle	631	5 847	107,9	620	5 921	104,7	-2%
Saint-Prex	331	5 239	63,2	311	5 451	57,1	-6%
Echallens	296	5 316	55,7	265	5 368	49,4	-10%
Moudon	529	4 916	107,6	458	5 202	88,0	-13%
Préverenges	360	5 016	71,8	326	5 076	64,2	-9%
Villeneuve (VD)	684	4 992	137,0	574	5 057	113,5	-16%
Saint-Légier-La Chiésaz	259	4 979	52,0	239	5 019	47,6	-8%
Bourg-en-Lavaux	458	4 994	91,7	382	4 995	76,5	-17%
Oron	414	4 659	88,9	312	4 868	64,1	-25%
Sainte-Croix	190	4 590	41,4	251	4 660	53,9	32%
Le Chenit	178	4 347	40,9	227	4 410	51,5	28%
Leysin	183	3 899	46,9	169	3 988	42,4	-8%
Cheseaux-sur-Lausanne	292	3 946	74,0	208	3 955	52,6	-29%
Prangins	235	3 881	60,6	264	3 935	67,1	12%
Chavornay	304	3 704	82,1	271	3 783	71,6	-11%
Avenches	312	3 480	89,7	343	3 587	95,6	10%
Autres communes	16 731	243 171	—	14 678	246 351	—	-12%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

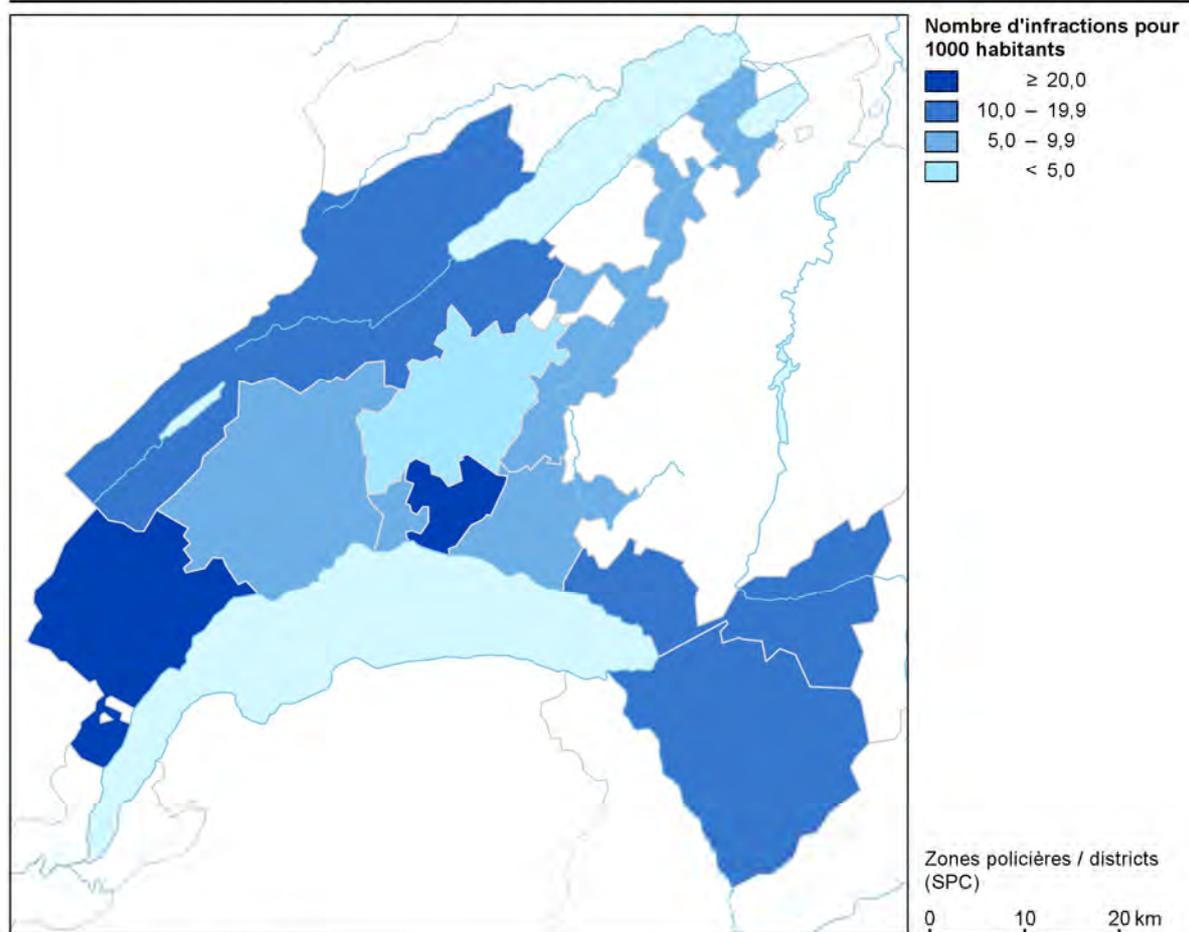
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 *Loi sur les stupéfiants (LStup)*³

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

³Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

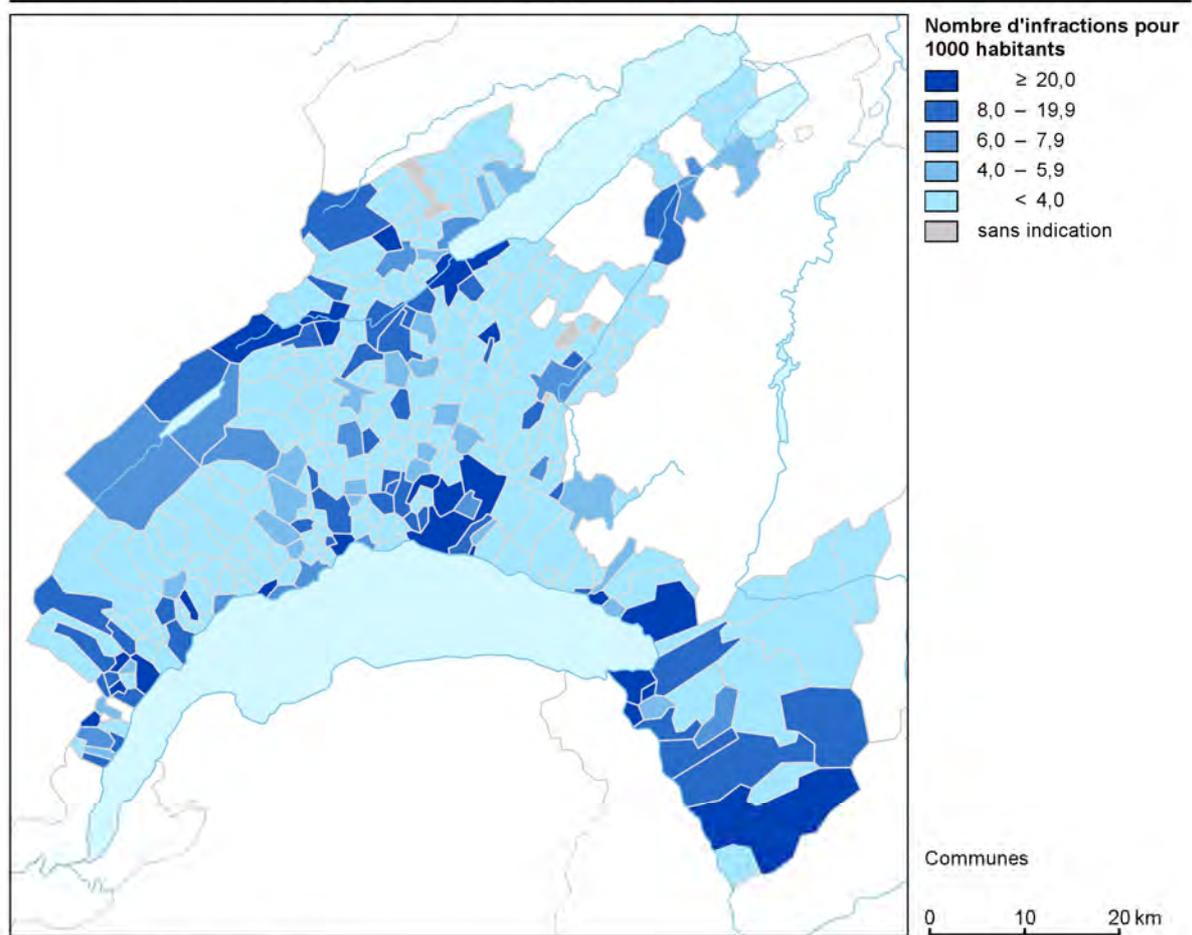
	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	7 561	152 817	49,5	8 262	154 096	53,6	9%
Nyon	1 607	91 478	17,6	2 012	91 834	21,9	25%
Jura-Nord vaudois	997	83 028	12,0	1 519	84 533	17,9	52%
Riviera-Pays-d'Enhaut	905	80 393	11,3	1 378	81 200	17,0	52%
Morges	441	74 927	5,9	610	75 725	8,1	38%
Ouest lausannois	516	69 366	7,4	585	69 913	8,4	13%
Lavaux-Oron	295	56 645	5,2	322	57 061	5,6	9%
Aigle	456	41 063	11,1	722	41 736	17,3	58%
Gros-de-Vaud	104	38 984	2,7	125	39 840	3,1	20%
Broye-Vully	178	37 243	4,8	254	38 418	6,6	43%
Indéterminé	23	–	–	0	–	–	–
Canton de Vaud	13 083	725 944	18,0	15 789	734 356	21,5	21%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	7 359	129 383	56,9	8 036	130 421	61,6	9%
Yverdon-les-Bains	502	27 961	18,0	778	28 486	27,3	55%
Montreux	383	25 199	15,2	640	25 456	25,1	67%
Renens (VD)	183	20 176	9,1	248	20 232	12,3	36%
Nyon	1 167	19 101	61,1	1 461	19 170	76,2	25%
Vevey	393	18 364	21,4	594	18 594	31,9	51%
Pully	136	17 336	7,8	162	17 368	9,3	19%
Morges	225	14 896	15,1	374	14 994	24,9	66%
Prilly	109	11 626	9,4	140	11 709	12,0	28%
Gland	73	11 748	6,2	115	11 693	9,8	58%
Ecublens (VD)	47	11 280	4,2	23	11 427	2,0	-51%
La Tour-de-Peilz	58	10 807	5,4	53	10 828	4,9	-9%
Aigle	124	9 599	12,9	178	9 703	18,3	44%
Lutry	18	9 396	1,9	21	9 465	2,2	17%
Payerne	96	8 996	10,7	156	9 146	17,1	63%
Epalinges	35	8 626	4,1	56	8 790	6,4	60%
Bussigny-près-Lausanne	58	8 079	7,2	68	8 122	8,4	17%
Crissier	72	7 288	9,9	68	7 402	9,2	-6%
Ollon	44	7 056	6,2	78	7 135	10,9	77%
Chavannes-près-Renens	32	6 968	4,6	18	7 058	2,6	-44%
Bex	209	6 562	31,9	236	6 670	35,4	13%
Orbe	87	6 393	13,6	115	6 547	17,6	32%
Le Mont-sur-Lausanne	136	6 228	21,8	138	6 291	21,9	1%
Blonay	18	5 900	3,1	20	6 023	3,3	11%
Rolle	45	5 847	7,7	44	5 921	7,4	-2%
Saint-Prex	40	5 239	7,6	43	5 451	7,9	8%
Echallens	40	5 316	7,5	26	5 368	4,8	-35%
Moudon	41	4 916	8,3	38	5 202	7,3	-7%
Préverenges	22	5 016	4,4	34	5 076	6,7	55%
Villeneuve (VD)	41	4 992	8,2	80	5 057	15,8	95%
Saint-Légier-La Chiésaz	16	4 979	3,2	18	5 019	3,6	13%
Bourg-en-Lavaux	5	4 994	1,0	8	4 995	1,6	n.s.
Oron	32	4 659	6,9	21	4 868	4,3	-34%
Sainte-Croix	58	4 590	12,6	88	4 660	18,9	52%
Le Chenit	26	4 347	6,0	28	4 410	6,3	8%
Leysin	8	3 899	2,1	30	3 988	7,5	n.s.
Cheseaux-sur-Lausanne	24	3 946	6,1	18	3 955	4,6	-25%
Prangins	4	3 881	1,0	14	3 935	3,6	n.s.
Chavornay	12	3 704	3,2	40	3 783	10,6	233%
Avenches	8	3 480	2,3	18	3 587	5,0	n.s.
Autres communes	1 097	243 171	–	1 465	246 351	–	34%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

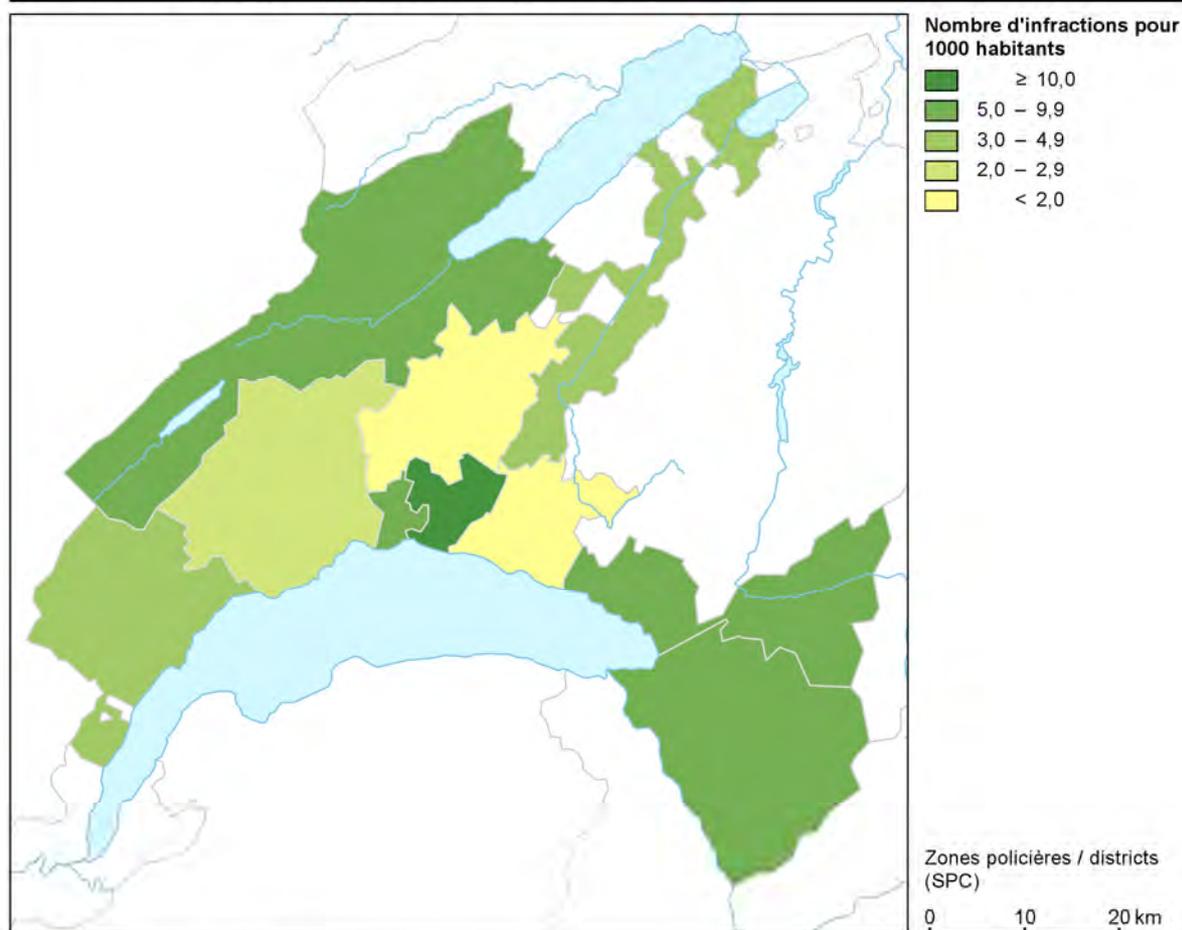
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

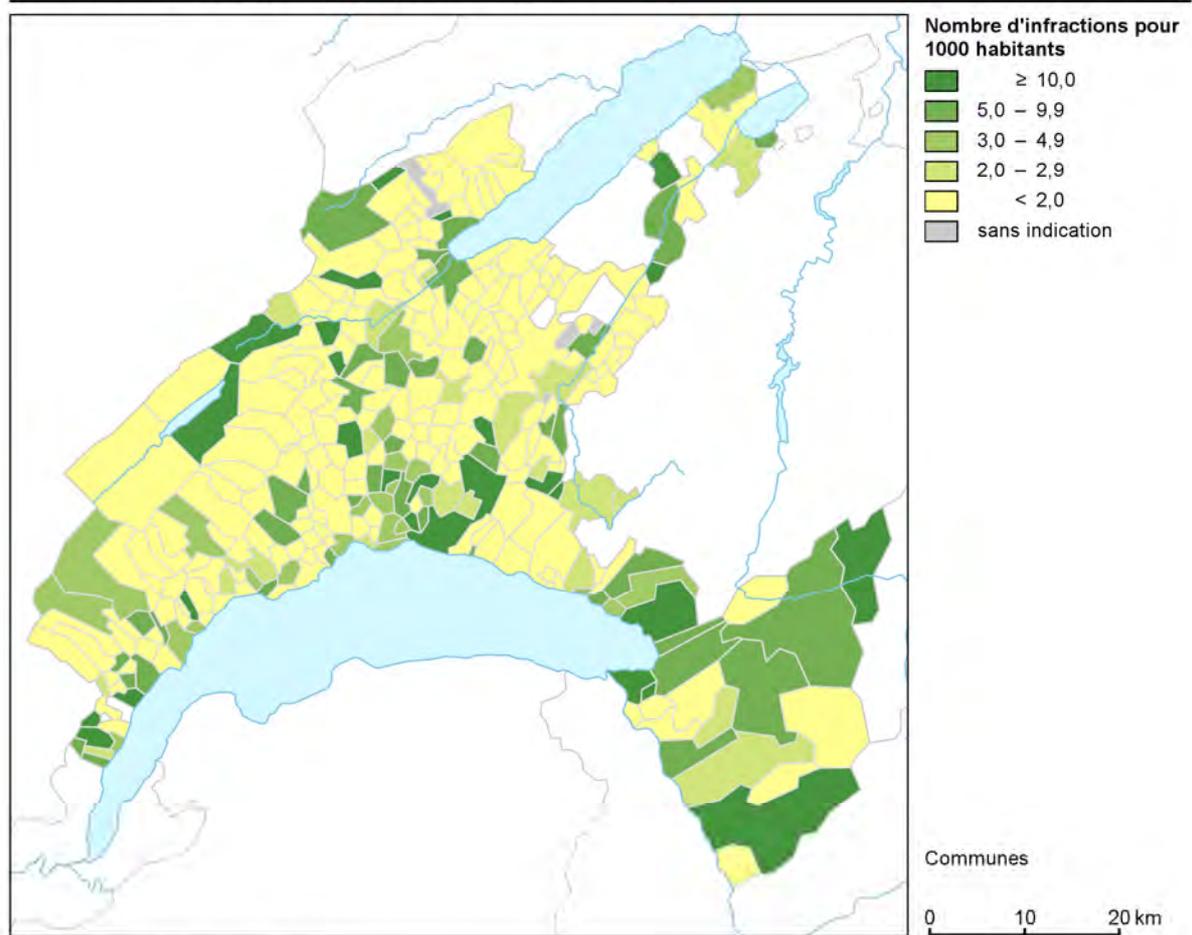
	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	2 560	152 817	16,8	3 052	154 096	19,8	19%
Nyon	221	91 478	2,4	400	91 834	4,4	81%
Jura-Nord vaudois	202	83 028	2,4	528	84 533	6,2	161%
Riviera-Pays-d'Enhaut	233	80 393	2,9	554	81 200	6,8	138%
Morges	103	74 927	1,4	220	75 725	2,9	114%
Ouest lausannois	284	69 366	4,1	482	69 913	6,9	70%
Lavaux-Oron	56	56 645	1,0	87	57 061	1,5	55%
Aigle	115	41 063	2,8	305	41 736	7,3	165%
Gros-de-Vaud	60	38 984	1,5	70	39 840	1,8	17%
Broye-Vully	98	37 243	2,6	155	38 418	4,0	58%
Indéterminé	8	–	–	0	–	–	–
Canton de Vaud	3 940	725 944	5,4	5 853	734 356	8	48%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS - SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	2 516	129 383	19,4	2 988	130 421	22,9	19%
Yverdon-les-Bains	96	27 961	3,4	246	28 486	8,6	156%
Montreux	94	25 199	3,7	262	25 456	10,3	179%
Renens (VD)	88	20 176	4,4	215	20 232	10,6	144%
Nyon	60	19 101	3,1	131	19 170	6,8	118%
Vevey	63	18 364	3,4	139	18 594	7,5	121%
Pully	17	17 336	1,0	10	17 368	0,6	n.s.
Morges	9	14 896	0,6	55	14 994	3,7	n.s.
Prilly	29	11 626	2,5	92	11 709	7,9	217%
Gland	20	11 748	1,7	43	11 693	3,7	115%
Ecublens (VD)	46	11 280	4,1	45	11 427	3,9	-2%
La Tour-de-Peilz	27	10 807	2,5	42	10 828	3,9	56%
Aigle	30	9 599	3,1	58	9 703	6,0	93%
Lutry	3	9 396	0,3	8	9 465	0,8	n.s.
Payerne	36	8 996	4,0	72	9 146	7,9	100%
Epalinges	5	8 626	0,6	21	8 790	2,4	n.s.
Bussigny-près-Lausanne	42	8 079	5,2	39	8 122	4,8	-7%
Crissier	57	7 288	7,8	55	7 402	7,4	-4%
Ollon	21	7 056	3,0	21	7 135	2,9	0%
Chavannes-près-Renens	13	6 968	1,9	22	7 058	3,1	69%
Bex	22	6 562	3,4	147	6 670	22,0	568%
Orbe	10	6 393	1,6	19	6 547	2,9	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	32	6 228	5,1	14	6 291	2,2	-56%
Blonay	21	5 900	3,6	23	6 023	3,8	10%
Rolle	9	5 847	1,5	6	5 921	1,0	n.s.
Saint-Prex	2	5 239	0,4	9	5 451	1,7	n.s.
Echallens	0	5 316	0,0	6	5 368	1,1	-
Moudon	35	4 916	7,1	13	5 202	2,5	-63%
Préverenges	0	5 016	0,0	13	5 076	2,6	-
Villeneuve (VD)	22	4 992	4,4	38	5 057	7,5	73%
Saint-Légier-La Chiésaz	7	4 979	1,4	29	5 019	5,8	n.s.
Bourg-en-Lavaux	1	4 994	0,2	5	4 995	1,0	n.s.
Oron	20	4 659	4,3	14	4 868	2,9	-30%
Sainte-Croix	5	4 590	1,1	35	4 660	7,5	n.s.
Le Chenit	21	4 347	4,8	2	4 410	0,5	n.s.
Leysin	2	3 899	0,5	10	3 988	2,5	n.s.
Cheseaux-sur-Lausanne	4	3 946	1,0	16	3 955	4,0	n.s.
Prangins	6	3 881	1,5	5	3 935	1,3	n.s.
Chavornay	17	3 704	4,6	14	3 783	3,7	-18%
Avenches	15	3 480	4,3	8	3 587	2,2	n.s.
Autres communes	417	243 171	-	863	246 351	-	107%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

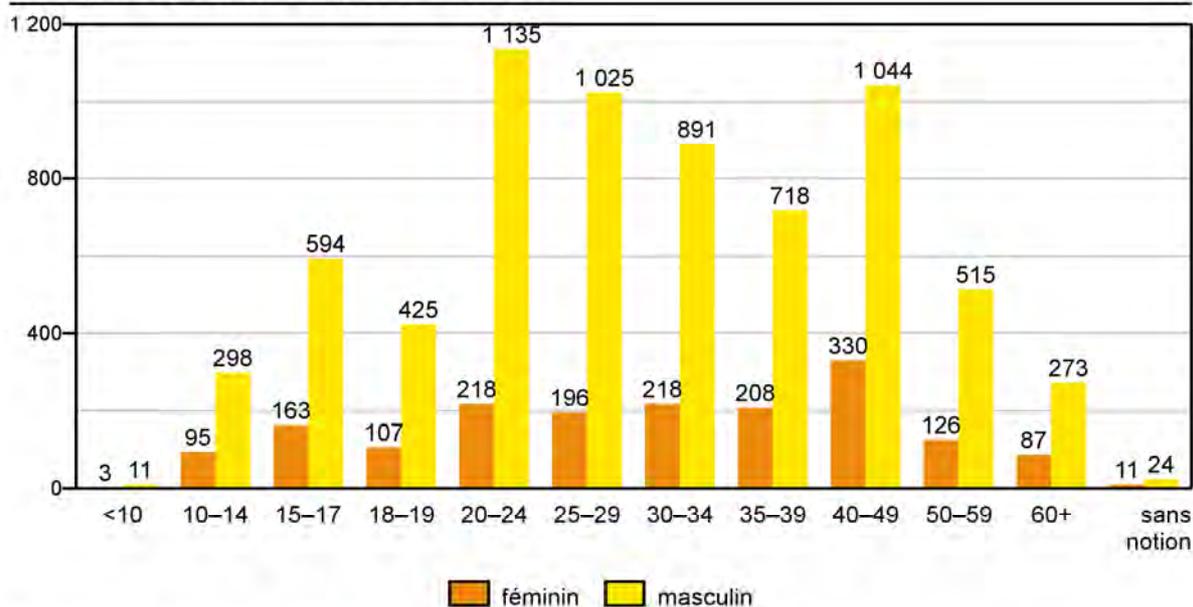
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

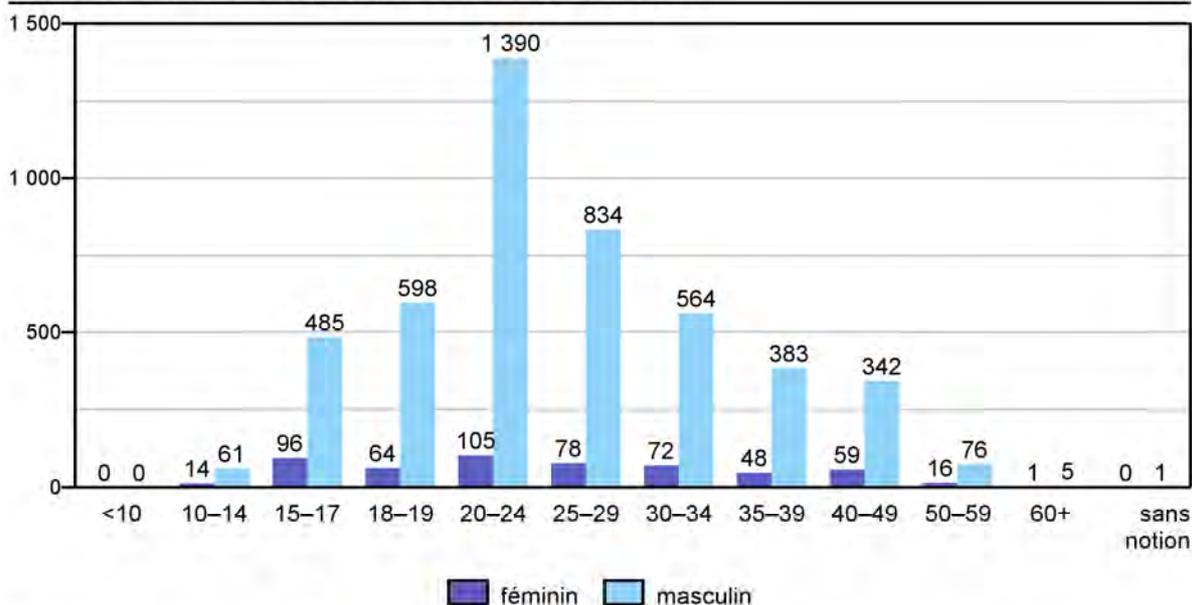
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

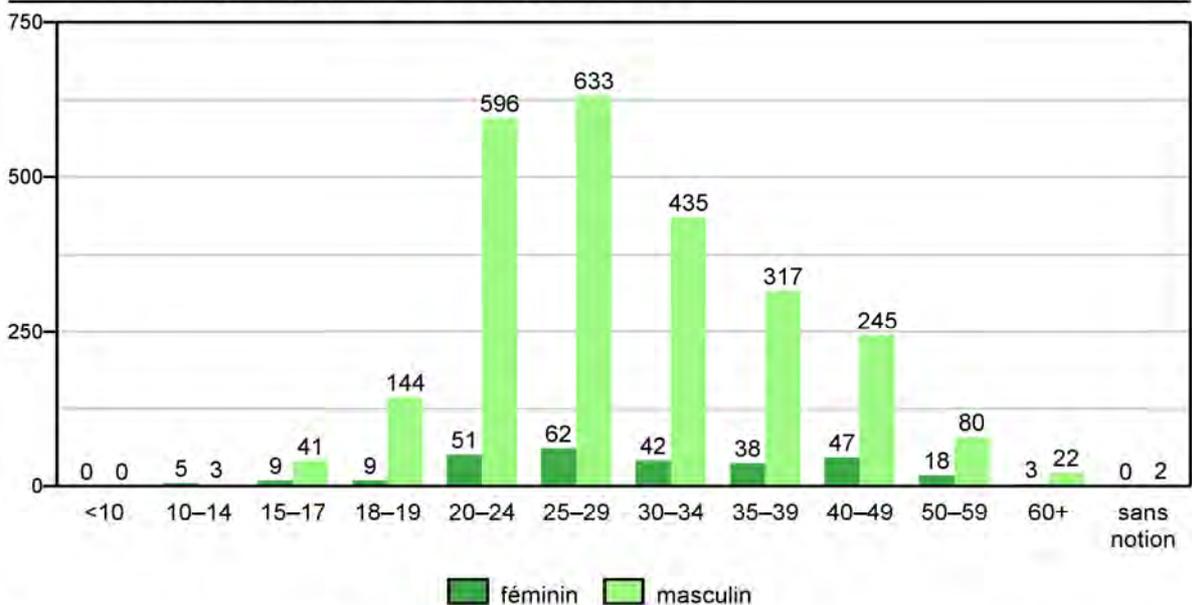
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

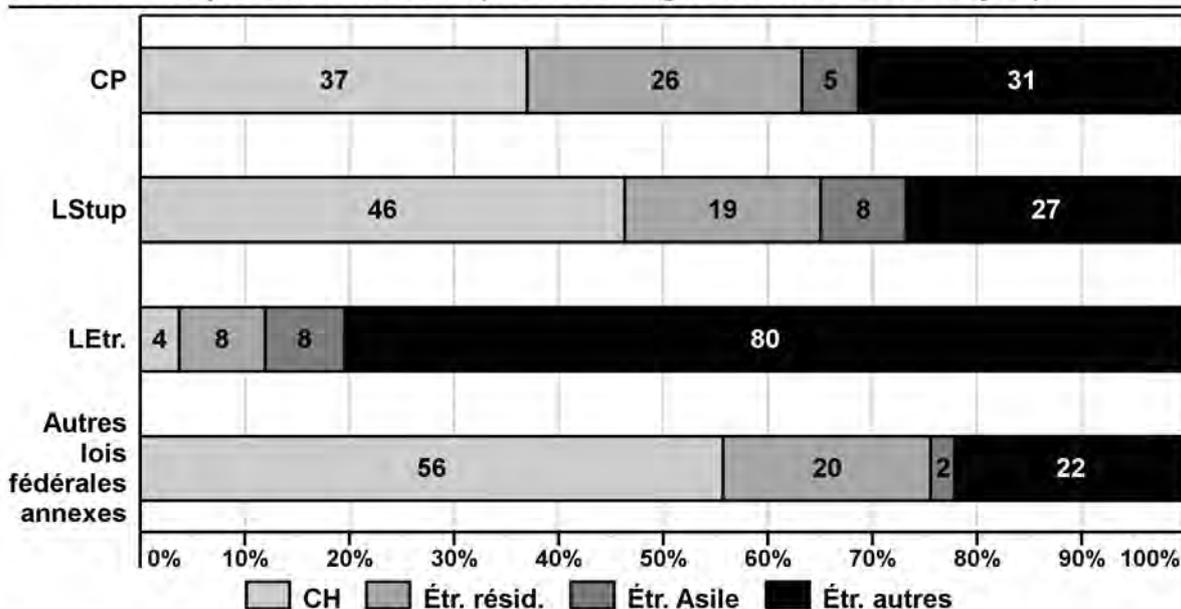


État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)**Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)**

État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Total	8 715	5 516	465	2 734
Suisse	3 226	3 226		
Total étrangers	5 489	2 290	465	2 734
Portugal	780	590	0	190
France	605	232	0	373
Roumanie	538	12	0	526
Italie	305	214	0	91
Kosovo	272	136	22	114
Algérie	235	31	51	153
Tunisie	231	48	48	135
Serbie/Monténégro	217	98	39	80
Espagne	174	129	0	45
Maroc	163	52	42	69
Géorgie	122	0	53	69
Brésil	94	65	0	29
Cameroun	88	57	3	28
Bosnie et Herzégovine	78	44	12	22
Albanie	74	4	1	69
Macédoine	73	44	6	23
Inconnu	70	2	0	68
Turquie	65	47	2	16
Nigéria	65	6	11	48
Bélarus	62	2	26	34
Congo (Kinshasa)	56	39	6	11
Bulgarie	49	5	0	44
Angola	44	27	11	6
Equateur	40	23	0	17
Russie	38	5	11	22
Guinée	35	7	7	21
Irak; Iraq	33	11	11	11
Somalie	32	9	12	11
Côte d'Ivoire	30	16	1	13
Libye	29	1	12	16
Chine	29	8	0	21
Congo (Brazzaville)	28	18	2	8
Belgique	27	17	0	10
Allemagne	27	14	0	13
Sénégal	27	8	0	19
Chili	27	18	0	9
Pologne	25	11	0	14
Colombie	25	14	0	11
Syrie	25	1	12	12
Croatie	24	6	0	18
Cap-Vert	24	20	1	3
Erythrée	22	10	5	7
Sri Lanka	21	13	5	3

⁴ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile ⁴	
Royaume-Uni	20	9	0	11
Gambie	20	3	9	8
Palestine	19	4	3	12
Lituanie	17	0	0	17
Afghanistan	16	4	4	8
Pérou	15	11	0	4
Liban	14	1	0	13
Guinée-Bissau	13	1	6	6
Maurice	13	13	0	0
République dominicaine	13	9	0	4
Ethiopie	12	6	4	2
Arménie	12	0	4	8
Ukraine	11	3	2	6
Pays-Bas	10	4	0	6
Ghana	10	6	0	4
Etats-Unis	10	4	0	6
Mongolie	10	1	1	8
Autres nationalités	226	97	20	109

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	Autres étrangers
Total	5 292	3442	432	1418
Suisse	2 451	2 451		
Total étrangers	2 841	991	432	1 418
France	544	164	0	380
Portugal	341	258	0	83
Nigéria	216	0	58	158
Italie	171	138	0	33
Tunisie	143	18	40	85
Gambie	124	3	61	60
Guinée	94	3	31	60
Espagne	92	66	0	26
Algérie	82	10	16	56
Guinée-Bissau	55	0	31	24
Maroc	55	16	18	21
Serbie/Monténégro	52	31	8	13
Mali	50	0	25	25
Kosovo	49	33	7	9
Sénégal	49	6	15	28
Albanie	44	1	0	43
Roumanie	42	3	0	39
Géorgie	32	0	12	20
Sierra Leone	28	0	9	19
Chili	24	17	1	6
Belgique	22	9	0	13
Macédoine	22	17	0	5
Côte d'Ivoire	21	4	5	12
Cameroun	21	11	5	5
Somalie	21	7	10	4
Brésil	21	13	0	8
Royaume-Uni	20	12	0	8
Bosnie et Herzégovine	19	9	7	3
Allemagne	17	14	0	3
Turquie	17	14	0	3
Ghana	17	2	4	11
Angola	15	9	3	3
Libye	14	0	5	9
Soudan	14	0	5	9
Mauritanie	13	0	4	9
Bélarus	12	0	6	6

⁵ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			Autres étrangers
	Total	Population résidante	Asile ⁵	
Cap-Vert	12	8	1	3
Congo (Kinshasa)	12	6	4	2
Tchad	11	2	2	7
Equateur	10	6	0	4
Autres nationalités	223	81	39	103

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁶	Autres étrangers
Total	2 802	334	213	2 255
Suisse	104	104		
Total étrangers	2698	230	213	2255
Kosovo	503	60	7	436
Nigéria	274	1	39	234
Algérie	192	2	23	167
Tunisie	179	3	26	150
Roumanie	117	0	0	117
Serbie/Monténégro	98	26	5	67
Guinée	92	1	7	84
Gambie	87	0	20	67
Maroc	74	6	8	60
France	57	16	0	41
Albanie	55	1	0	54
Cameroun	54	10	4	40
Portugal	50	15	0	35
Sénégal	47	4	5	38
Guinée-Bissau	46	0	8	38
Géorgie	43	0	9	34
Brésil	42	8	0	34
Macédoine	36	9	0	27
Sierra Leone	33	0	3	30
Mali	32	0	7	25
Côte d'Ivoire	31	1	2	28
Italie	25	15	0	10
Espagne	25	7	0	18
Palestine	20	2	1	17
Libye	19	0	3	16
Bulgarie	18	1	0	17
Soudan	17	0	3	14
Bosnie et Herzégovine	16	3	2	11
Ghana	15	0	1	14
Congo (Kinshasa)	15	0	2	13
Mauritanie	15	0	5	10
Equateur	15	3	0	12
Bélarus	14	0	2	12
Niger	14	0	3	11
Irak; Iraq	14	0	2	12
Chine	13	0	0	13
Libéria	12	0	1	11
Zimbabwe	12	2	1	9
Somalie	12	0	2	10
Tchad	12	0	2	10
Angola	11	4	2	5
Mongolie	11	0	0	11
Syrie	11	1	1	9

⁶ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			Autres étrangers
	Total	Population résidante	Asilé ^b	
Turquie	10	1	0	9
Colombie	10	2	0	8
Autres nationalités	200	26	7	167

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	577	245	166	61	97	18	1 164
Suisses	287	153	69	29	48	3	589
Étrangers	290	92	97	32	49	15	575
résidents	117	43	46	21	26	8	261
asile	24	9	10	2	3	1	49
autres	149	40	41	9	20	6	265
Total adultes	3 823	1 558	911	405	666	188	7 551
Suisses	1 455	578	272	127	166	39	2 637
Étrangers	2 368	980	639	278	500	149	4 914
résidents	974	481	218	145	175	36	2 029
asile	190	73	57	28	54	14	416
autres	1 204	426	364	105	271	99	2 469

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	5	550	11	66	22	2	656
Suisses	1	398	7	42	12	1	461
Étrangers	4	152	4	24	10	1	195
résidents	0	75	1	17	8	0	101
asile	1	9	0	3	1	0	14
autres	3	68	3	4	1	1	80
Total adultes	110	3 436	159	499	343	89	4 636
Suisses	20	1 570	65	206	109	20	1 990
Étrangers	90	1 866	94	293	234	69	2 646
résidents	6	700	18	93	54	19	890
asile	17	228	13	78	66	16	418
autres	67	938	63	122	114	34	1 338

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	33	21	2	1	1	0	58
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	33	21	2	1	1	0	58
résidents	1	0	0	0	0	0	1
asile	6	1	0	0	0	0	7
autres	26	20	2	1	1	0	50
Total adultes	1 258	839	324	127	176	20	2 744
Suisses	86	11	2	3	2	0	104
Étrangers	1 172	828	322	124	174	20	2 640
résidents	157	47	12	6	7	0	229
asile	121	41	22	9	10	3	206
autres	894	740	288	109	157	17	2 205

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	12 763	2 498	705	200	203	5

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

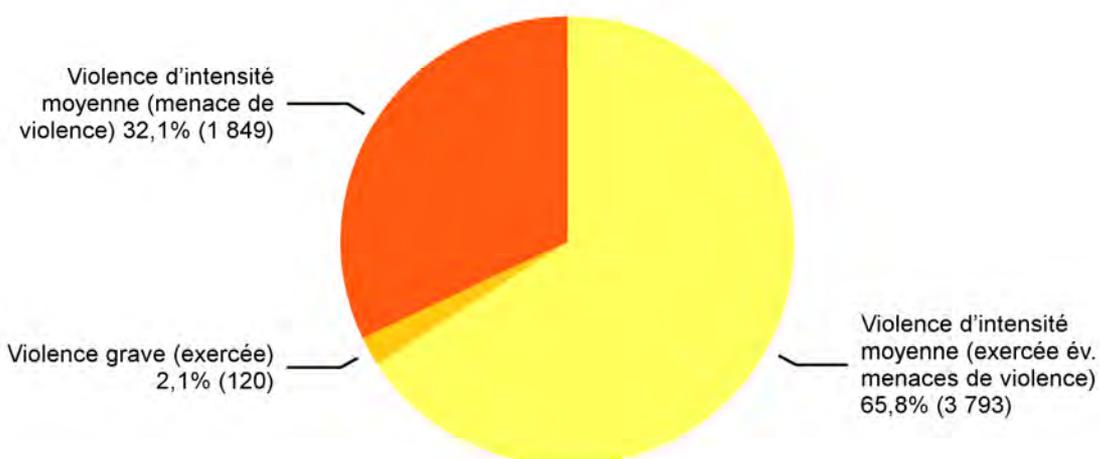
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	5 938	73,1%	5 762	76,3%	-3%
Violence grave (exercée)	92	75,0%	120	81,7%	30%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	15	93,3%	26	96,2%	73%
Homicides avec arme à feu	3	100,0%	2	100,0%	n.s.
Homicides avec arme coupante/tranchante	8	87,5%	11	100,0%	n.s.
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	n.s.
Homicides avec violence physique	2	100,0%	11	90,9%	n.s.
Homicides autre instrument	1	100,0%	2	100,0%	n.s.
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	65,5%	23	73,9%	-21%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	6	100,0%	3	66,7%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	n.s.
Lés. corp. graves avec violence physique	14	50,0%	16	75,0%	14%
Lés. corp. graves autre instrument	8	62,5%	1	0,0%	n.s.
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	–	3	100,0%	–
Prise d'otage (Art. 185)	2	100,0%	0	–	n.s.
Viol (Art. 190)	46	73,9%	71	78,9%	54%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	4 005	68,9%	3 793	72,7%	-5%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 040	72,4%	912	73,0%	-12%
Voies de fait (Art. 126)	1 930	81,8%	1 914	85,3%	-1%
Participation à rixe (Art. 133) ⁷	17	94,1%	27	100,0%	59%
Participation à agression (Art. 134) ⁷	70	65,7%	50	64,0%	-29%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	731	24,6%	597	22,9%	-18%
Contrainte (Art. 181)	15	53,3%	29	75,9%	93%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	16	56,3%	23	73,9%	44%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	1	100,0%	–
Contrainte sexuelle (Art. 189)	40	72,5%	52	82,7%	30%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	146	95,2%	188	95,2%	29%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 841	82,3%	1 849	83,5%	0%
Menaces (Art. 180)	1 777	83,5%	1 748	86,7%	-2%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	64	48,4%	101	27,7%	58%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁷ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions correspond au nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

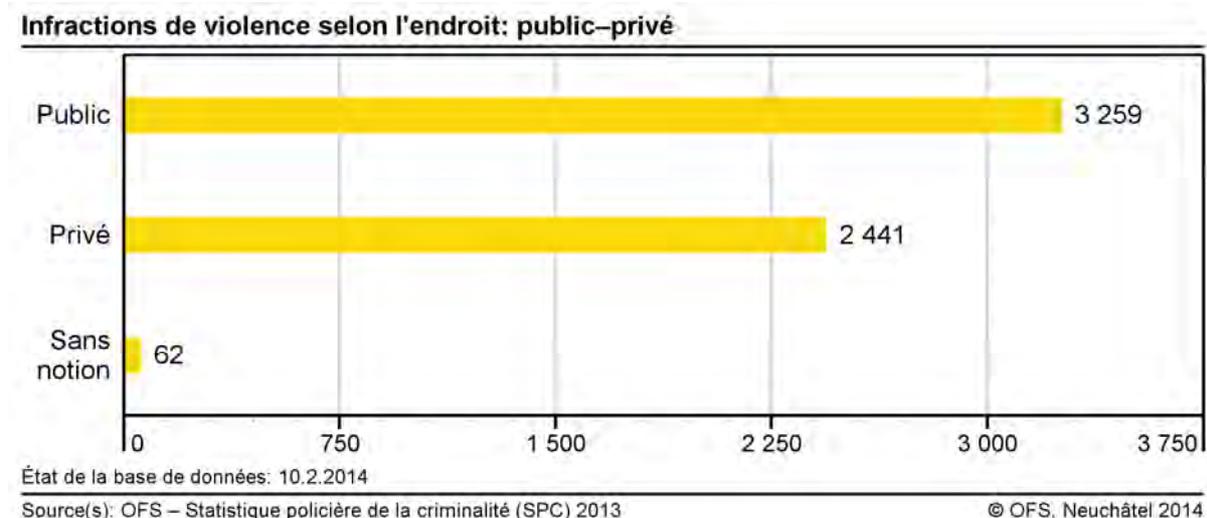


Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

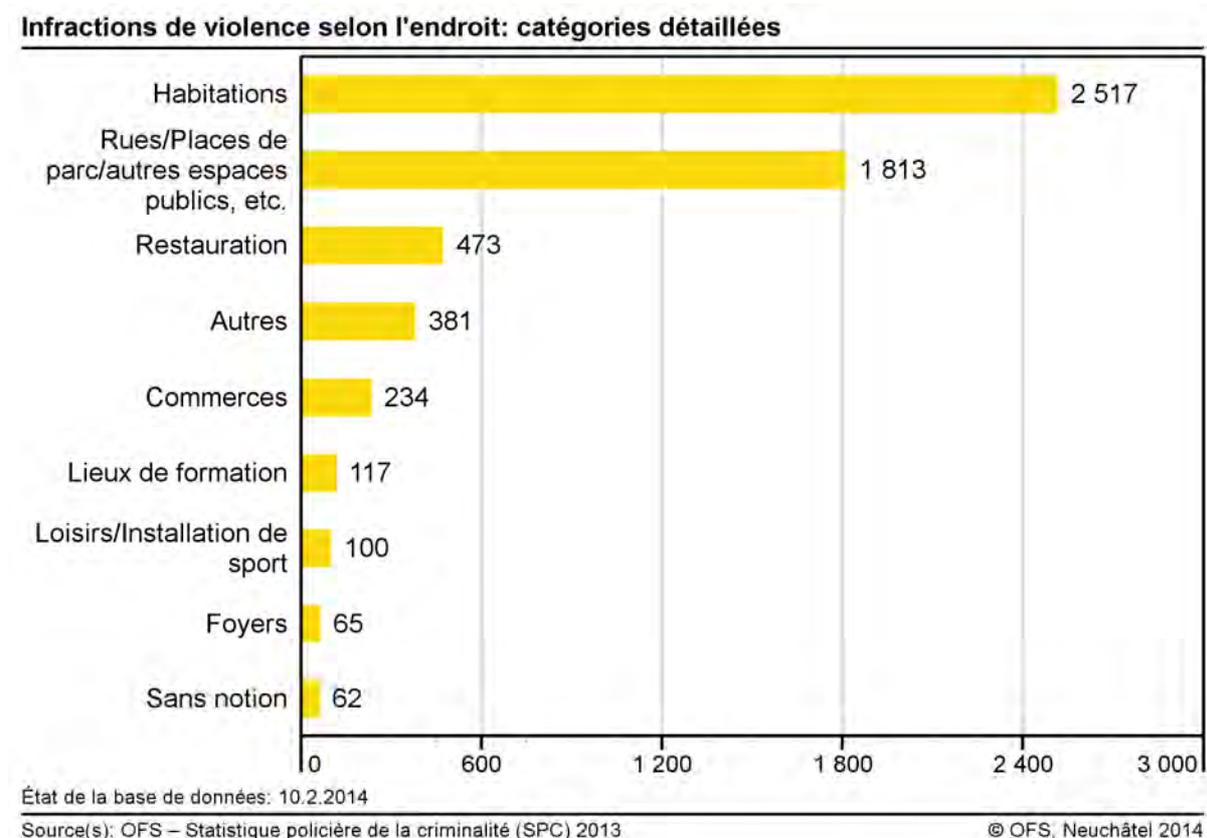


Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

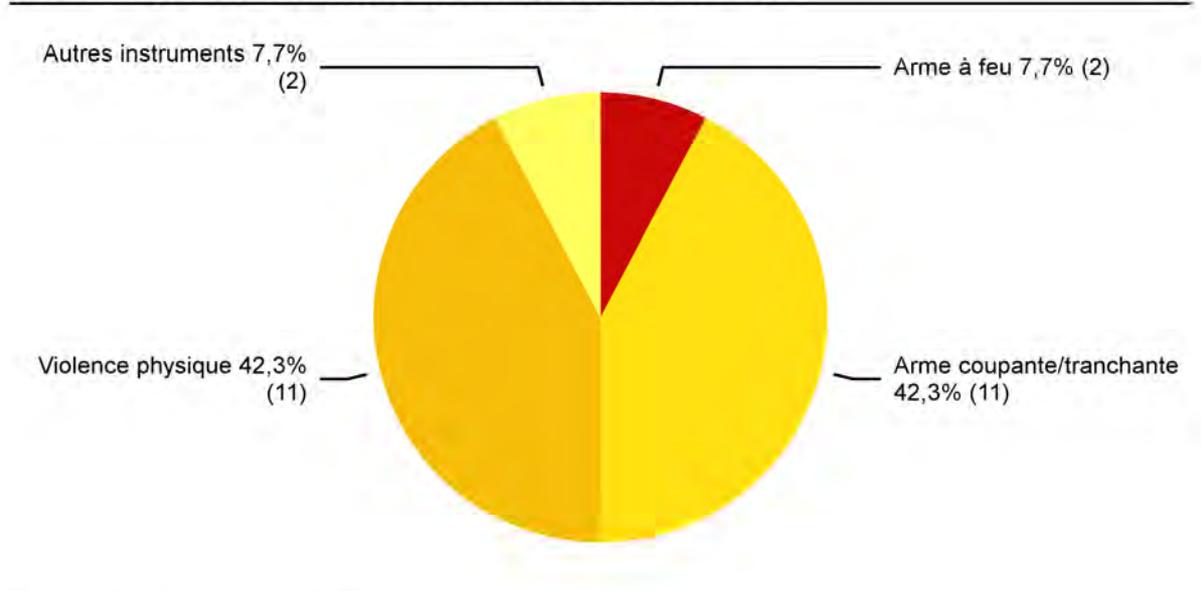
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2014

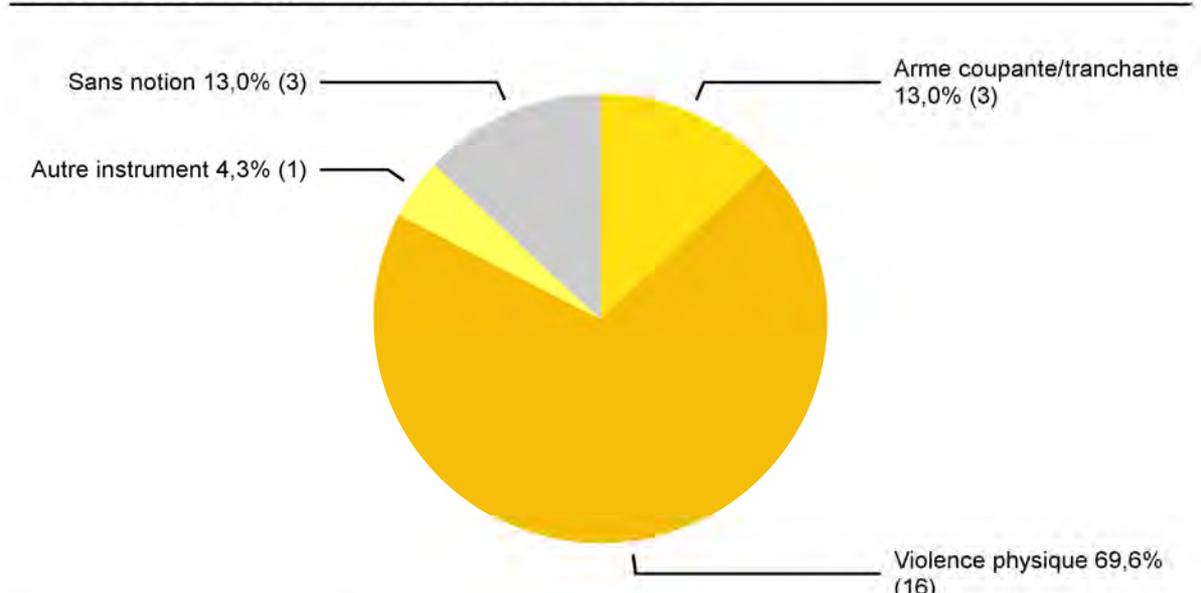
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge			Sexe	Etrangers	
		<18	18-24	>24	M	Total	Dont résid.
Total infractions de violence	3 407	375	688	2 344	2 794	2 037	1 256
Violence grave (exercée)	94	4	20	70	87	61	36
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	21	1	3	17	18	12	7
Homicides arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	11	1	2	8	10	8	4
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	7	0	1	6	6	3	2
Homicides autre instrument	2	0	0	2	1	1	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	19	2	5	12	16	9	6
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	2	0	0	2	1	1	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	15	2	4	9	13	8	6
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	2	0	1	1	2	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	54	1	12	41	53	40	23
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 660	314	561	1 785	2 169	1 603	1 000
Lésions corporelles simples (Art. 123)	765	125	210	430	655	454	279
Voies de fait (Art. 126)	1 627	171	250	1 206	1 281	965	655
Participation à rixe (Art. 133)	27	2	17	8	27	16	12
Participation à agression (Art. 134)	31	6	7	18	23	22	13
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	189	47	73	69	177	139	52
Contrainte (Art. 181)	32	0	4	28	24	17	10
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	24	0	5	19	22	17	6
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	42	1	8	33	42	29	22
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	178	12	59	107	157	109	53
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 472	133	235	1 104	1 217	879	587
Menaces (Art. 180)	1 453	125	229	1 099	1 198	864	580
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	32	14	9	9	32	24	11

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe	
		<18	18–24	>24	M	F
Total infractions de violence	4 638	501	923	3 213	2 584	2 053
Violence grave (exercée)	119	8	29	82	35	84
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	26	0	5	21	12	14
Homicides avec arme à feu	2	0	0	2	0	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	11	0	1	10	7	4
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	11	0	3	8	4	7
Homicides autre instrument	2	0	1	1	1	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	25	4	6	15	22	3
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	3	0	0	3	3	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	16	2	5	9	15	1
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	5	2	1	2	3	2
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	68	4	18	46	1	67
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 513	386	771	2 356	2 050	1 463
Lésions corporelles simples (Art. 123)	891	115	194	582	609	282
Voies de fait (Art. 126)	1 821	195	330	1 296	844	977
Participation à rixe (Art. 133)	6	0	4	2	6	0
Participation à agression (Art. 134)	44	6	6	32	32	12
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	605	74	205	326	458	147
Contrainte (Art. 181)	28	1	5	22	9	19
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	24	2	5	17	10	14
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	1	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	52	4	11	37	3	49
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	167	0	29	138	136	31
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 806	169	260	1 376	822	983
Menaces (Art. 180)	1 713	147	228	1 337	738	974
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	103	27	34	42	89	14

© OFS, Neuchâtel 2014

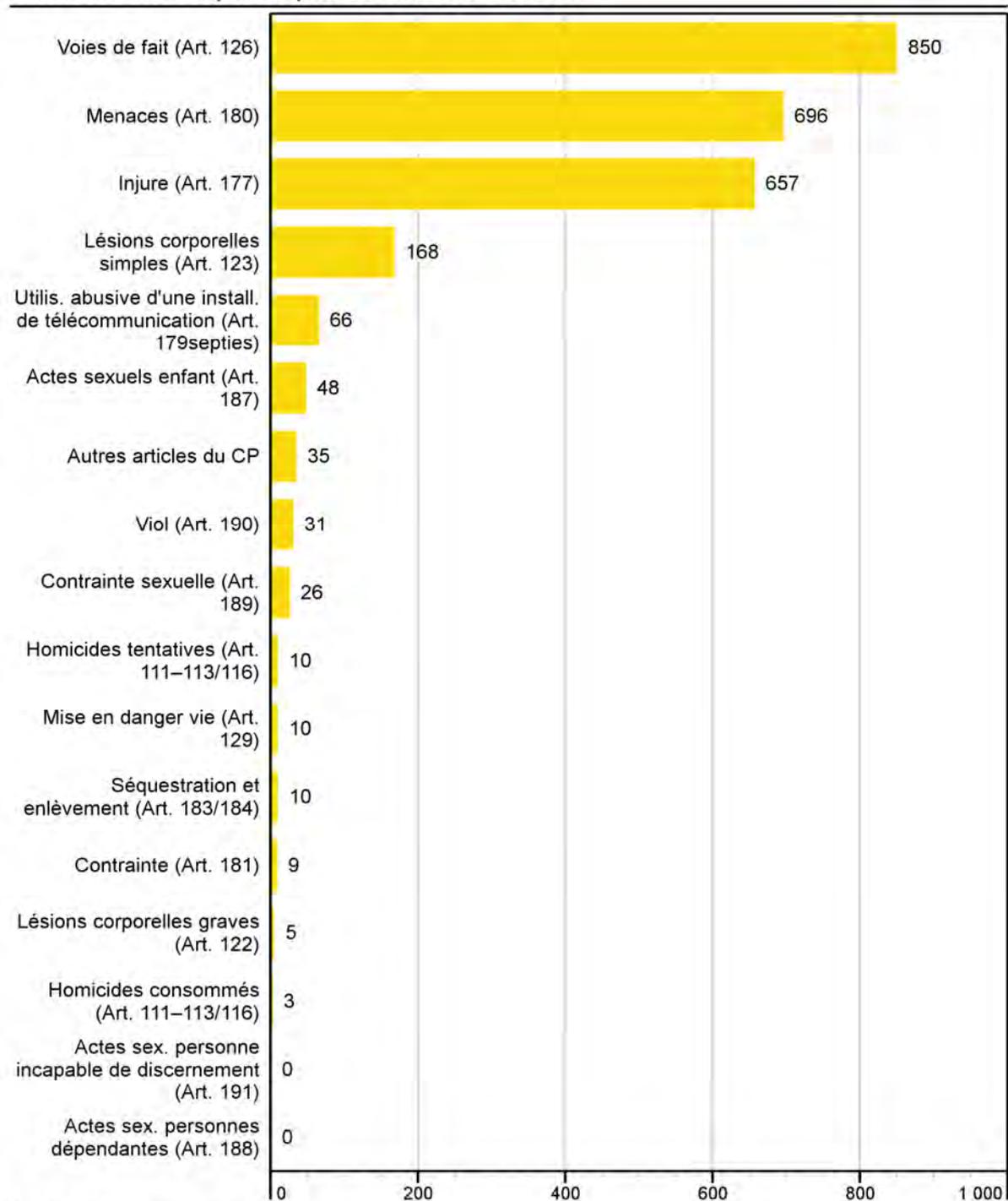
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions**Violences domestiques: évolution des infractions**

	2012	2013	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violence domestiques	2 589	2 624	1%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	3	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	5	10	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	5	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	186	168	-10%
Voies de fait (Art. 126)	796	850	7%
Mise en danger vie (Art. 129)	6	10	n.s.
Injure (Art. 177)	671	657	-2%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	79	66	-16%
Menaces (Art. 180)	692	696	1%
Contrainte (Art. 181)	1	9	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	3	10	n.s.
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	47	48	2%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	1	0	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	20	26	30%
Viol (Art. 190)	15	31	107%
AOS ⁸ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	0	n.s.
Autres articles du CP ⁹	58	35	-40%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 44% de ces infractions.

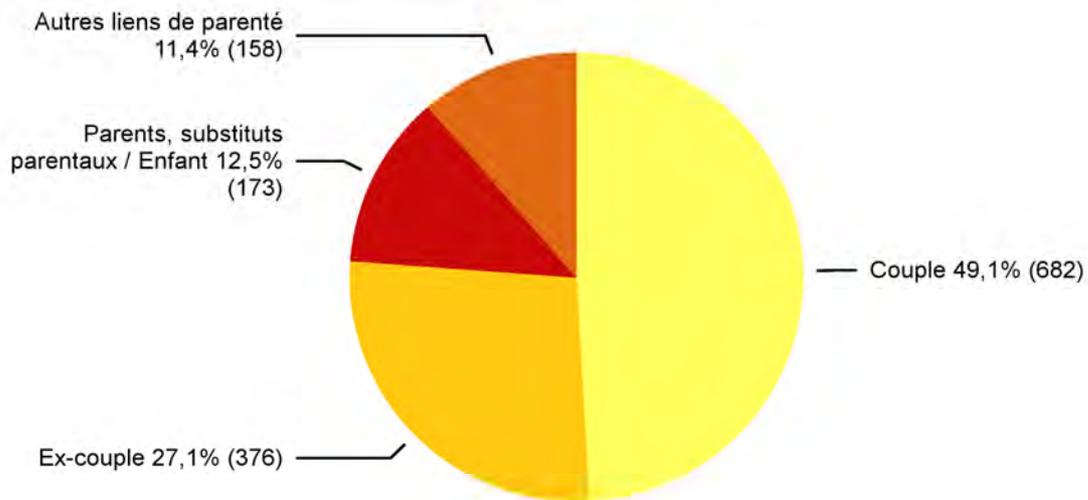
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁸ Actes d'ordre sexuel

⁹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

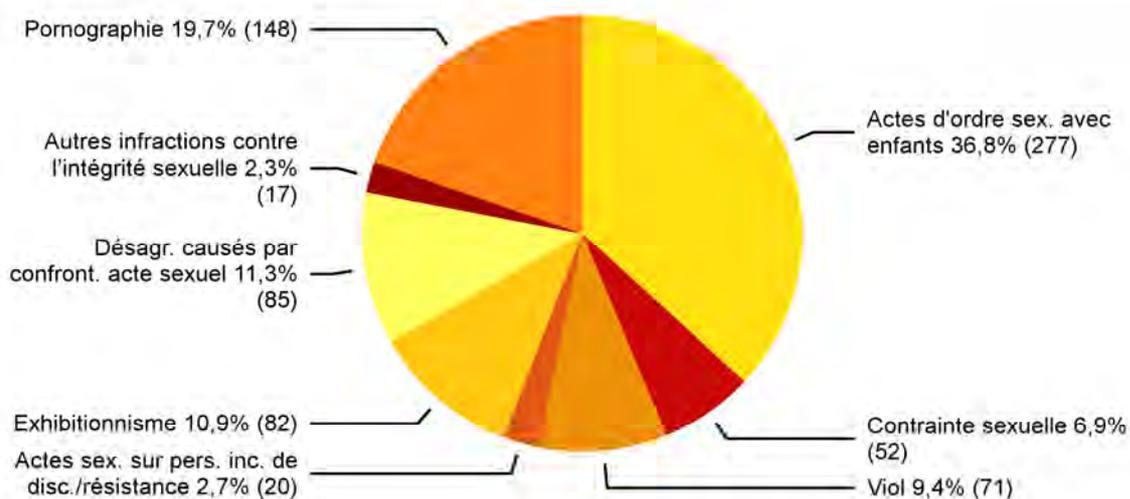
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	612	61,4%	752	74,7%	23%
AOS ¹⁰ avec enfants (Art. 187) ¹¹	180	77,8%	277	79,4%	54%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	40	72,5%	52	82,7%	30%
Viol (Art. 190)	46	73,9%	71	78,9%	54%
AOS ¹⁰ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	20	80,0%	20	65,0%	0%
Exhibitionnisme (Art. 194)	86	30,2%	82	46,3%	-5%
Pornographie (Art. 197) ¹¹	91	51,6%	148	83,8%	63%
Désagrément par confrontation à AOS ¹⁰ (Art. 198)	133	51,1%	85	61,2%	-36%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	16	100,0%	17	94,1%	6%

© OFS, Neuchâtel 2014

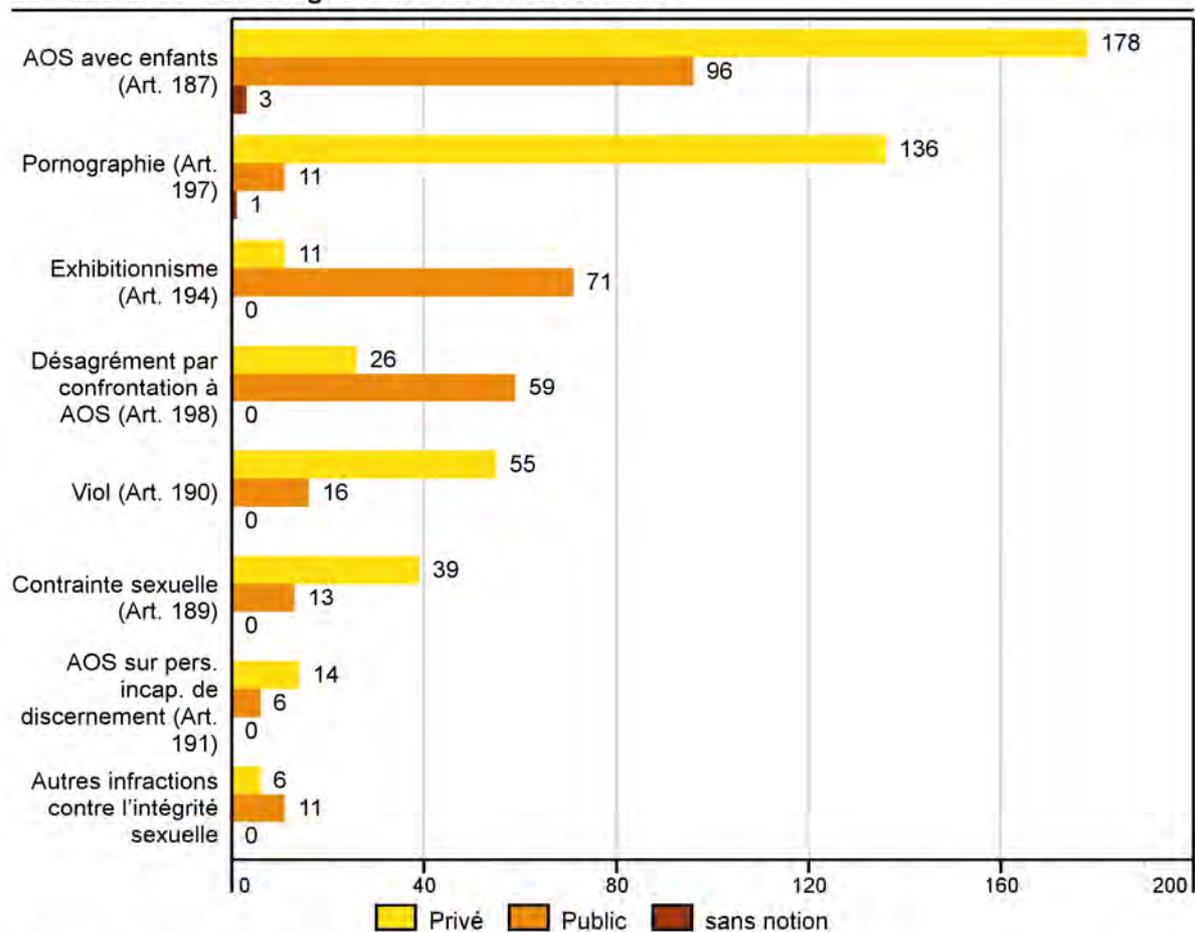
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

¹⁰ Actes d'ordre sexuel

¹¹ L'augmentation importante des infractions d'AOS avec enfants et de pornographie est la conséquence de l'enregistrement dans la banque de données policières des résultats d'une enquête mentionnant 58 victimes (pas toutes formellement identifiées). La méthodologie de l'Office fédéral de la statistique implique de comptabiliser cette affaire comme 58 infractions à l'article 187 CPS (AOS avec enfants) et 58 infractions à l'article 197 CPS (pornographie). En termes de nombre d'affaires, on constate une stabilité.

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

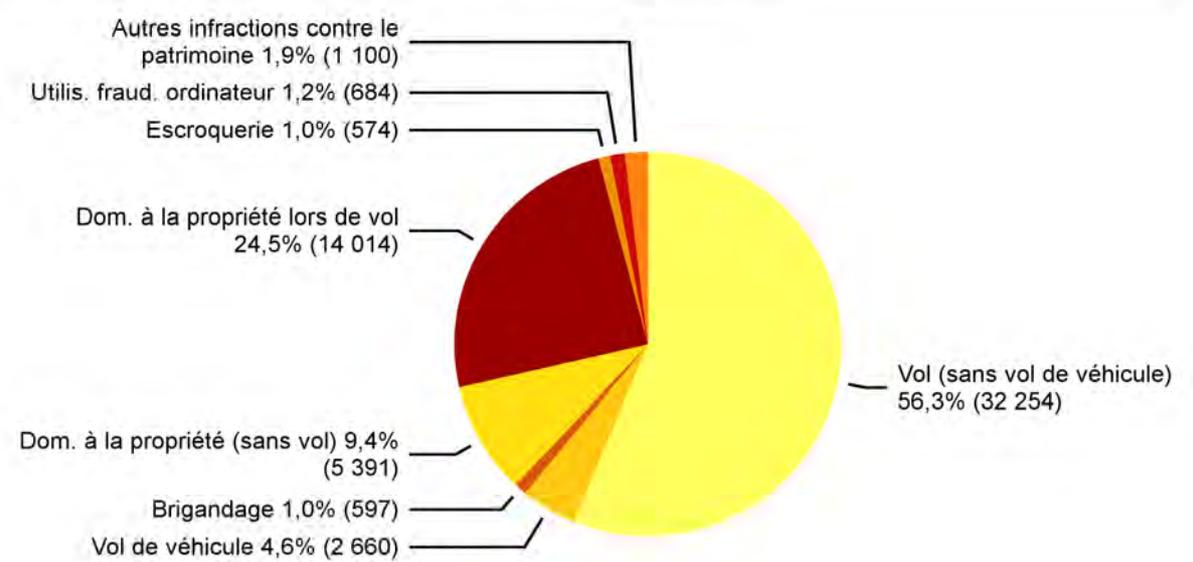
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine¹²	61 438	12,7%	57 274	12,9%	-7%
Appropr. illégitime (Art. 137)	106	28,3%	172	22,7%	62%
Abus de confiance (Art. 138)	289	72,3%	268	66,4%	-7%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	34 391	12,8%	32 254	12,6%	-6%
Vol de véhicule (Art. 139) ¹²	3 013	4,1%	2 660	4,5%	-12%
Brigandage (Art. 140)	731	24,6%	597	22,9%	-18%
Soustraction de chose (Art. 141)	2	100,0%	1	100,0%	n.s.
Soustraction de données (Art. 143)	54	9,3%	59	10,2%	9%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	43	14,0%	24	25,0%	-44%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 935	15,7%	5 391	17,1%	-9%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	15 124	8,3%	14 014	8,2%	-7%
Escroquerie (Art. 146)	529	51,4%	574	49,1%	9%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	784	16,7%	684	16,2%	-13%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	25	40,0%	36	80,6%	44%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	107	54,2%	151	57,6%	41%
Extorsion et chantage (Art. 156)	64	48,4%	101	27,7%	58%
Gestion déloyale (Art. 158)	19	78,9%	20	95,0%	5%
Détournement de salaire (Art. 159)	3	100,0%	1	0,0%	n.s.
Recel (Art. 160)	111	96,4%	167	99,4%	50%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	6	83,3%	4	100,0%	n.s.
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	5	100,0%	1	100,0%	n.s.
Autres infractions contre le patrimoine	97	46,4%	95	40,0%	-2%

© OFS, Neuchâtel 2014

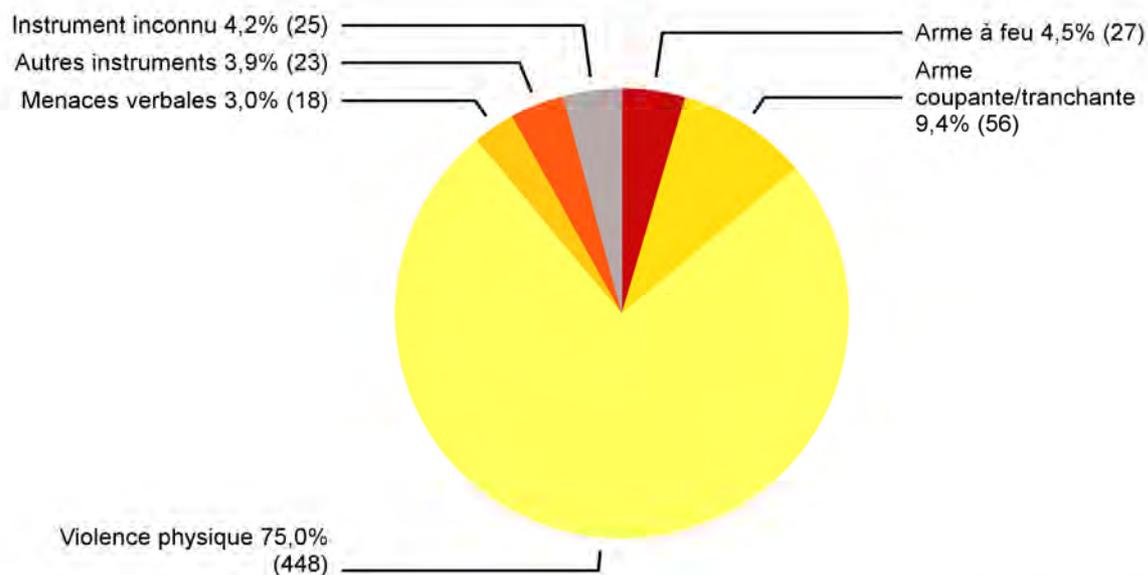
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

¹²Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.5 Brigandage

3.5.1 *Brigandage selon l'instrument*

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 *Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions*

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	731	24,6%	597	22,9%	-18%
Arme à feu	38	23,7%	27	33,3%	-29%
Arme coupante / tranchante	93	43,0%	56	28,6%	-40%
Arme contondante / d'estoc	7	0,0%	0	–	n.s.
Violence physique	482	22,2%	448	20,5%	-7%
Menaces verbales	40	15,0%	18	16,7%	-55%
Autres instruments	33	27,3%	23	43,5%	-30%
Instrument inconnu	38	23,7%	25	28,0%	-34%

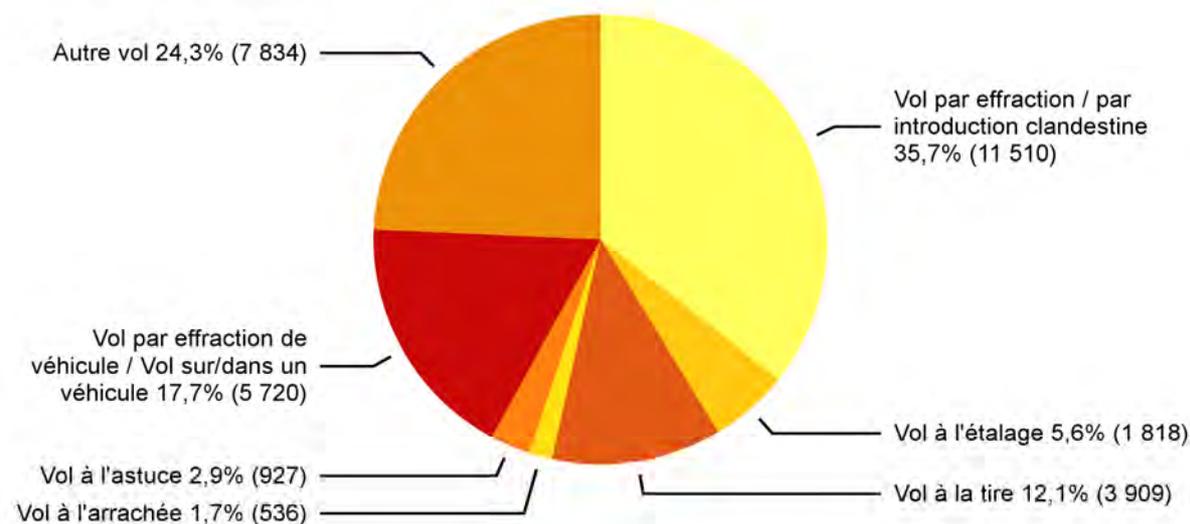
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

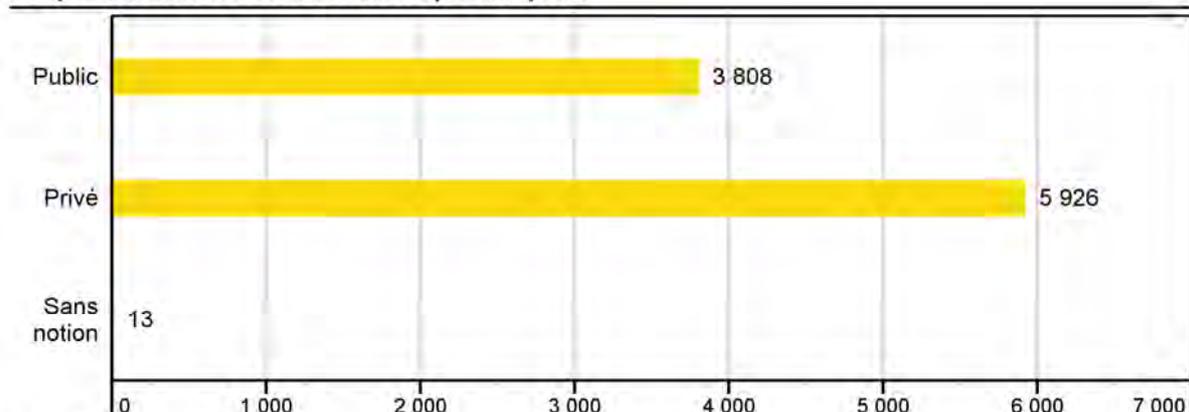
	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	34 391	12,8%	32 254	12,6%	-6%
Vol sans spécification	8 325	10,1%	7 834	10,4%	-6%
Vol par effraction	10 604	9,2%	9 747	9,4%	-8%
Vol par introduction clandestine	1 896	11,6%	1 763	11,4%	-7%
Vol à l'étalage	2 037	82,6%	1 818	80,0%	-11%
Vol à l'arrachée	633	11,1%	536	9,9%	-15%
Vol à la tire	3 843	5,0%	3 909	5,0%	2%
Vol à l'astuce	802	10,6%	927	12,7%	16%
Vol par effraction de véhicule	4 384	4,9%	4 109	4,4%	-6%
Vol sur/dans un véhicule	1 867	6,5%	1 611	8,3%	-14%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	-	0	-	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

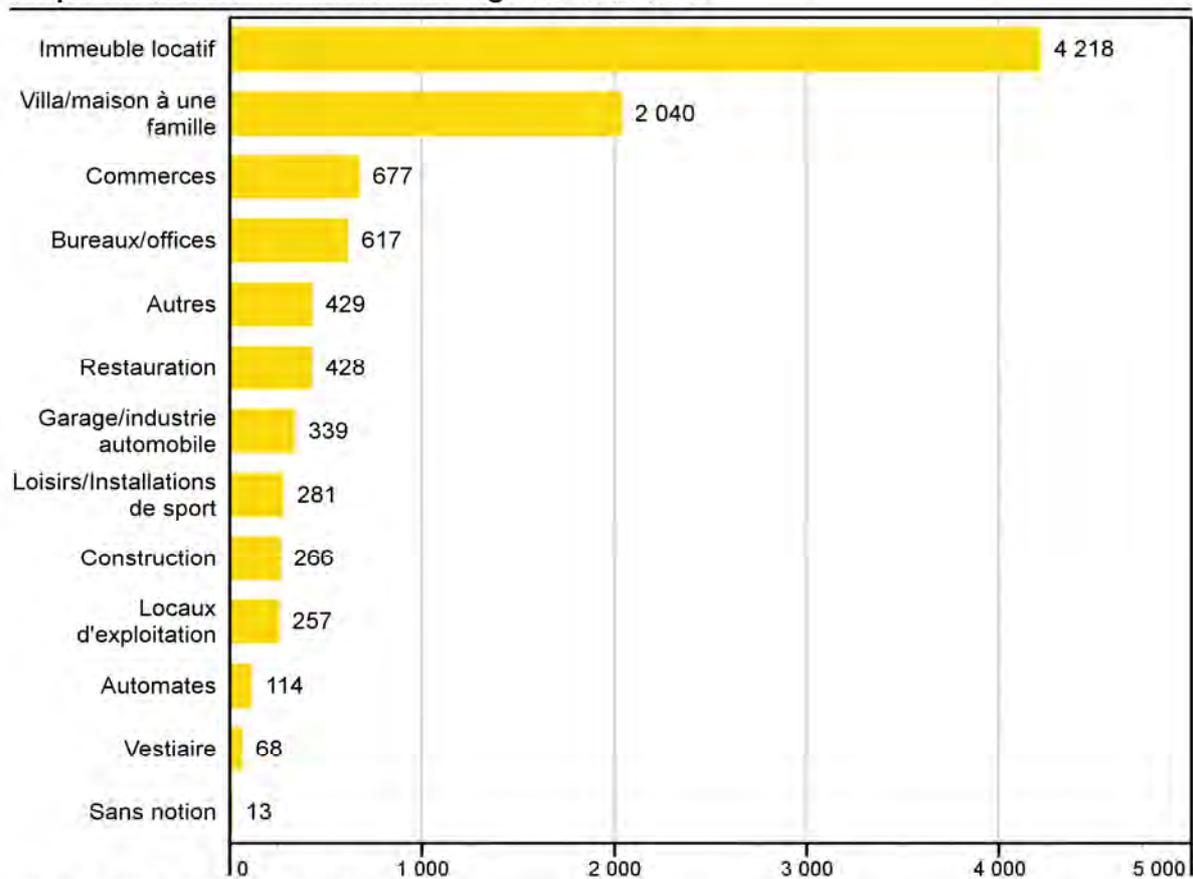
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

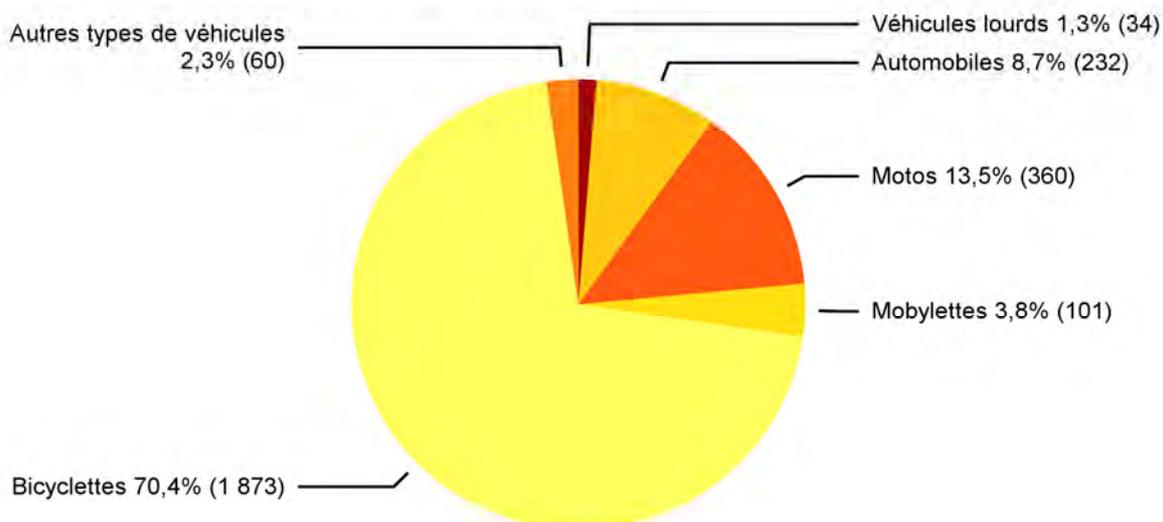
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules¹³	3 013	4,1%	2 660	4,5%	-12%
Véhicules lourds	34	17,6%	34	11,8%	0%
Automobiles	269	15,6%	232	14,7%	-14%
Motos	470	4,9%	360	5,8%	-23%
Mobylettes	159	6,9%	101	6,9%	-36%
Bicyclettes	2 013	1,9%	1 873	2,6%	-7%
Autres véhicules ¹⁴	68	5,9%	60	10,0%	-12%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

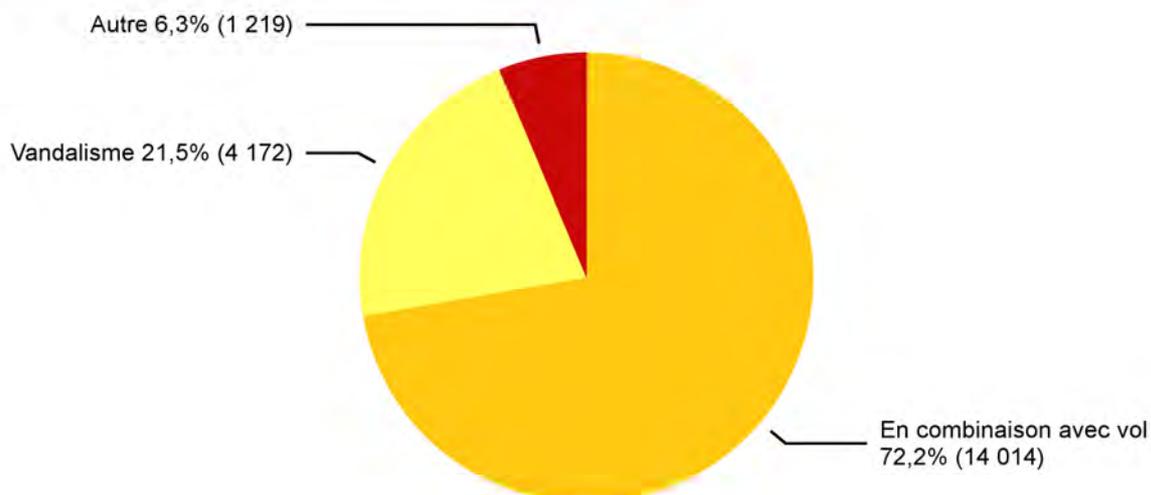
¹³ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

¹⁴ Y compris les bateaux

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

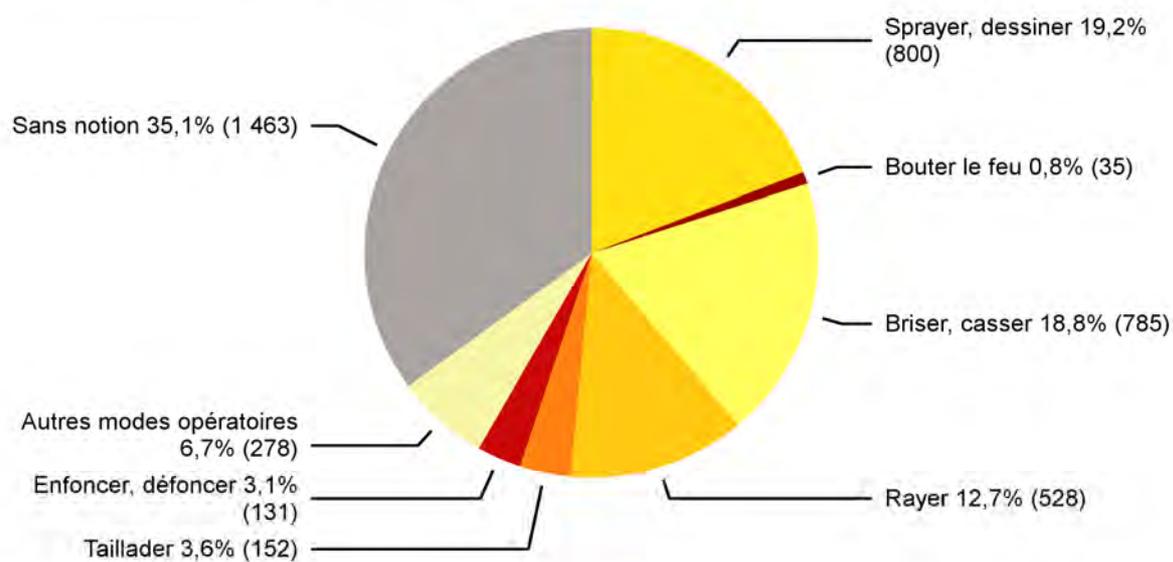
	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	21 059	10,3%	19 405	10,7%	-8%
En combinaison avec vol	15 124	8,3%	14 014	8,2%	-7%
Vandalisme	4 592	14,6%	4 172	15,6%	-9%
Autre	1 343	19,3%	1 219	22,3%	-9%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 10.2.2014

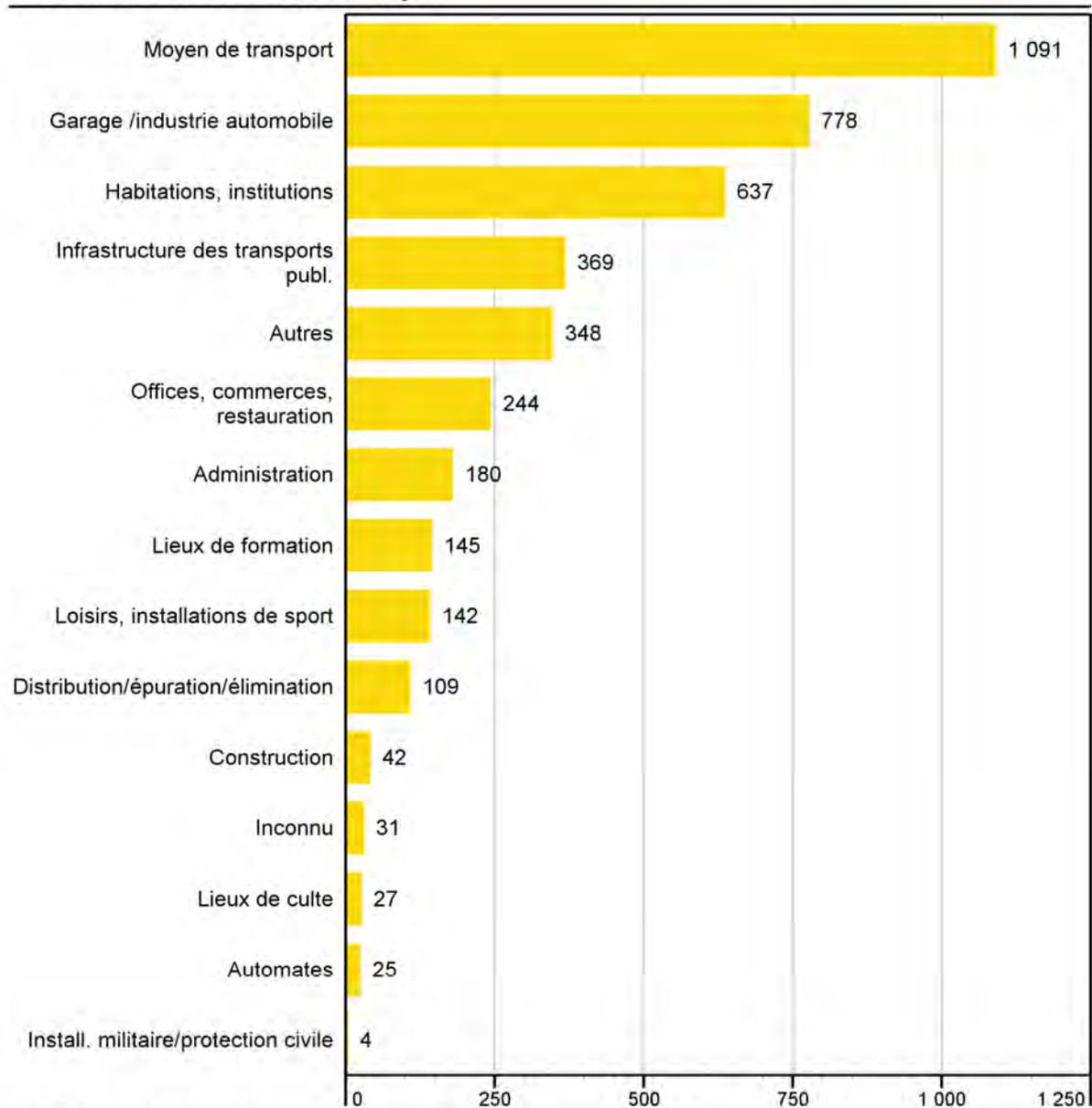
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

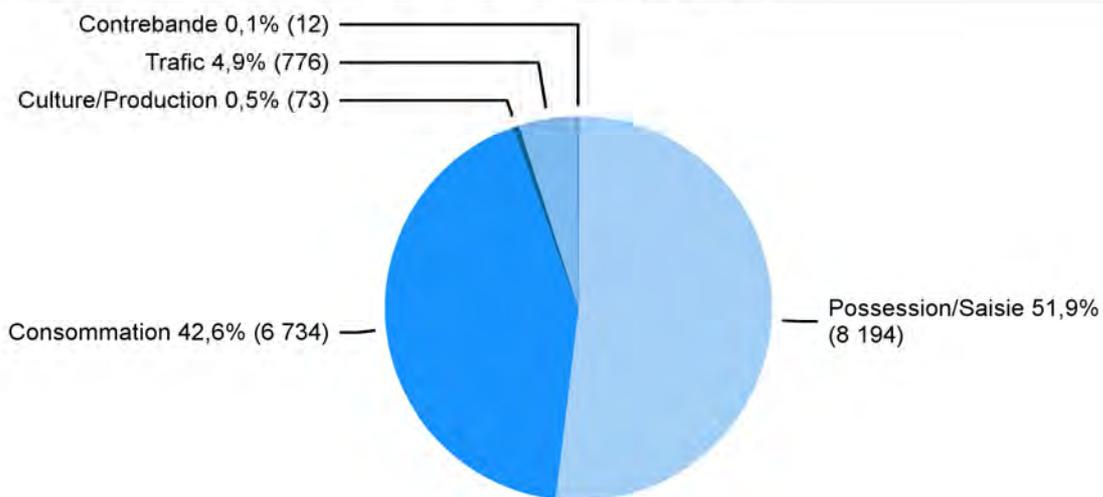
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre, qui s'élève à 599 depuis octobre 2013, ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup¹⁵	13 083	88,6%	15 789	93,9%	21%
Total possession/saisie	6 528	77,3%	8 194	88,4%	26%
Possession/saisie contravention	6 161	76,3%	7 753	88,3%	26%
Possession/saisie délit	285	91,2%	341	90,9%	20%
Possession/saisie crime	82	97,6%	100	89,0%	22%
Total consommation	5 910	99,9%	6 734	99,9%	14%
Total culture/production	72	100,0%	73	98,6%	1%
Culture/production contravention	42	100,0%	66	98,5%	57%
Culture / production délit	26	100,0%	7	100,0%	n.s.
Culture / production crime	4	100,0%	0	–	n.s.
Total trafic	554	99,3%	776	99,1%	40%
Trafic délit	434	99,3%	607	99,3%	40%
Trafic crime	120	99,2%	169	98,2%	41%
Total contrebande	19	94,7%	12	91,7%	-37%
Importation, exportation, transit délit	15	93,3%	9	88,9%	n.s.
Importation, exportation, transit crime	4	100,0%	3	100,0%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

¹⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre, qui s'élève à 599 depuis octobre 2013, ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances¹⁶

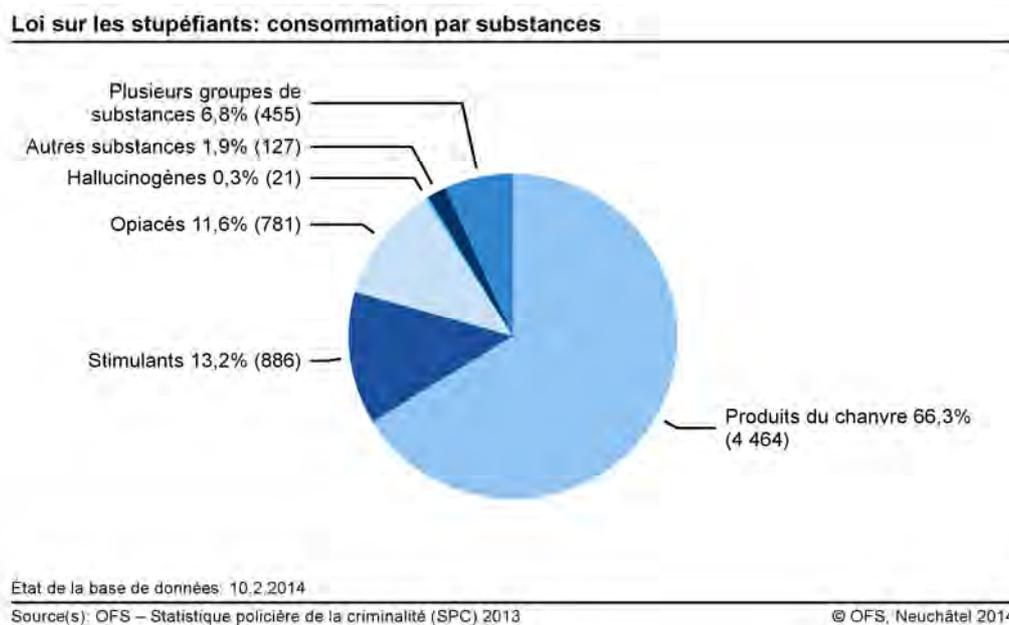


Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

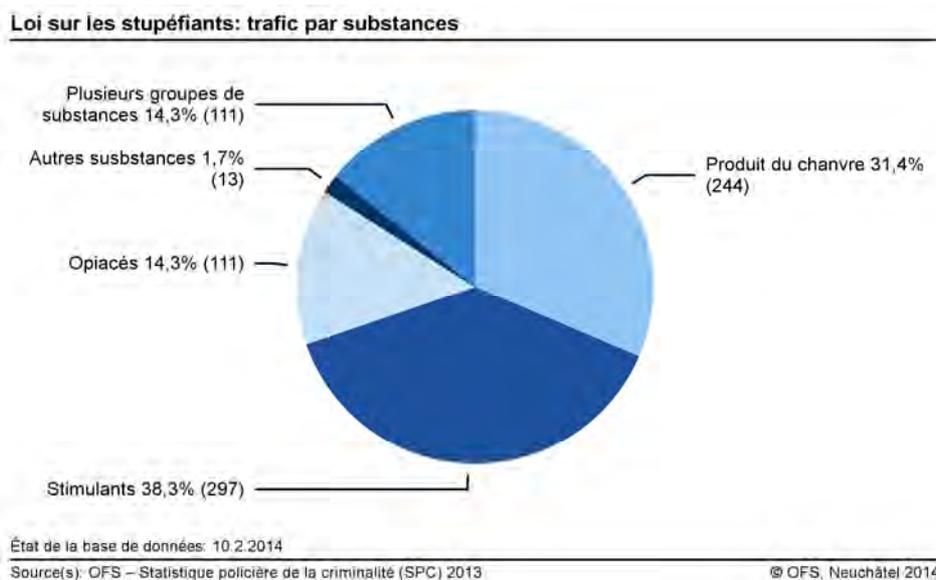


Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

¹⁶Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre, qui s'élève à 599 depuis octobre 2013, ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	2 019	0	47	322	290	563	271	333	157	35	1	0
Étrangers	2 365	0	13	154	266	697	486	553	163	30	2	1
résidents	882	0	9	80	97	223	150	211	90	20	2	0
asile	370	0	0	14	59	122	79	88	8	0	0	0
autres	1 113	0	4	60	110	352	257	254	65	10	0	1
Suissesses	381	0	12	73	51	77	47	77	32	11	1	0
Étrangères	156	0	2	22	12	24	30	37	25	4	0	0
résidents	88	0	2	10	5	12	18	20	18	3	0	0
asile	2	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
autres	66	0	0	12	7	12	11	17	6	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	116	0	2	14	14	28	14	17	18	7	2	0
Étrangers	532	0	1	11	70	191	108	115	28	8	0	0
résidents	49	0	1	3	5	10	5	11	10	4	0	0
asile	127	0	0	1	24	48	21	32	1	0	0	0
autres	356	0	0	7	41	133	82	72	17	4	0	0
Suissesses	16	0	0	0	3	2	4	1	2	4	0	0
Étrangères	15	0	0	1	0	3	2	8	1	0	0	0
résidents	7	0	0	0	0	1	1	4	1	0	0	0
asile	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
autres	7	0	0	1	0	1	1	4	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	564	72	16	1	3	0	656
Suisses	404	47	7	1	2	0	461
Étrangers	160	25	9	0	1	0	195
résidents	76	18	7	0	0	0	101
asile	11	2	1	0	0	0	14
autres	73	5	1	0	1	0	80
Total adultes	3 711	533	192	69	117	14	4 636
Suisses	1 667	209	60	21	30	3	1 990
Étrangers	2 044	324	132	48	87	11	2 646
résidents	729	95	33	10	17	6	890
asile	259	78	34	15	32	0	418
autres	1 056	151	65	23	38	5	1 338

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

	2012	2013
Hommes	9	6
Femmes	0	1
Adultes	9	7
Mineurs	0	0
Suisses/sses	6	5
Étrangers/ères	3	2
Total décès dus à la drogue	9	7

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants**Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants**

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre¹⁷					
Chanvre (Plante fraîche / sèche: avec inflorescences)	67	–	3,694	–	11 102
Haschisch	568	9	20,087	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	5 190	338	69,974	–	1 743
Stimulants					
Amphétamine	56	117	0,489	–	–
Crack	1	–	–	–	–
Ecstasy	90	6 738	0,118	–	–
Khat	3	–	7,483	–	–
Cocaïne	1 377	68	18,215	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	6	4	0,006	–	–
Méphédrone	3	2	–	–	–
Opiacés					
Héroïne / Morphine	1 078	18	6,778	–	–
Opium	2	–	0,020	–	–
Méthadone	41	25	0,038	285,000	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	33	14	4,726	–	–
LSD	24	83	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	8	–	1,000	465,000	–
Autres substances stupéfiantes	38	171	0,664	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	4	–	0,045	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	181	1 625	0,016	–	–
Substance pas encore connue	5	–	0,002	–	–

© OFS, Neuchâtel 2014

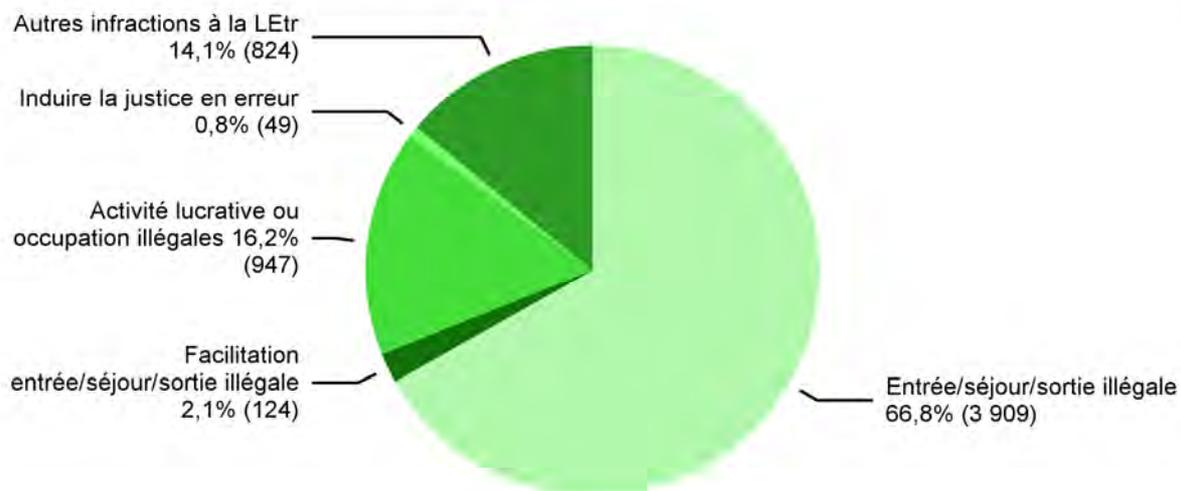
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

¹⁷ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre, qui s'élève à 599 depuis octobre 2013, ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	3 940	99,9%	5 853	100,0%	49%
Total entrée/séjour/sortie illégal	2 578	99,8%	3 909	100,0%	52%
Viol. des dispo. sur l'entrée	261	100,0%	431	100,0%	65%
Séjour illégal	2 306	99,8%	3 472	100,0%	51%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	5	100,0%	1	100,0%	n.s.
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	6	100,0%	5	100,0%	n.s.
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	97	100,0%	124	100,0%	28%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	95	100,0%	122	100,0%	28%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	1	100,0%	1	100,0%	n.s.
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	1	100,0%	1	100,0%	n.s.
Total activité lucrative ou occupation illégales	685	100,0%	947	99,9%	38%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	446	100,0%	630	99,8%	41%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	227	100,0%	285	100,0%	26%
Occupation d'étrangers non autorisée	11	100,0%	30	100,0%	173%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	1	100,0%	2	100,0%	n.s.
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	4	100,0%	49	100,0%	1 125%
Fausses indications / dissimulation de faits	4	100,0%	47	100,0%	n.s.
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	–	2	100,0%	–
Total autres infractions à la LEtr	576	100,0%	824	100,0%	43%
Non-respect assign. lieu de résidence	405	100,0%	677	100,0%	67%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	1	100,0%	18	100,0%	n.s.
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	168	100,0%	121	100,0%	-28%
Non-respect des conditions de l'autorisation	2	100,0%	4	100,0%	n.s.
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	4	100,0%	–
Autres infractions à la LEtr	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012	2013
Code pénal (CP)	58 467	59 396	70 392	83 380	78 537
Loi sur les stupéfiants (LStup)	9 462	9 560	11 126	13 083	15 789
Loi sur les Étrangers (LEtr)	2 180	2 841	3 586	3 940	5 853

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012	2013
Total général du Code pénal	58 467	59 396	70 392	83 380	78 537
Total vie et intégrité corporelle	2 974	2 806	2 952	3 204	3 054
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	3	4	5	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	21	20	24	10	22
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	16	29	29	23
Lésions corporelles simples (Art. 123)	965	872	874	1 040	912
Total patrimoine	41 981	43 369	52 226	61 422	57 274
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 734	23 465	29 141	34 391	32 254
dont vol par effraction	7 255	7 359	8 395	10 604	9 747
dont vol à l'arrachée	163	183	371	633	536
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁸	2 163	2 847	3 312	3 013	2 660
Brigandage (Art. 140)	427	440	589	731	597
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 913	5 745	6 212	5 935	5 391
Escroquerie (Art. 146)	327	281	413	529	574
Extorsion et chantage (Art. 156)	51	70	85	64	101
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	3	2	12	16	13
Total honneur, domaine secret ou privé	1 399	1 487	1 614	2 132	2 035
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	136	111	179	231	203
Total liberté	10 374	10 488	11 972	14 637	13 739
Menaces (Art. 180)	1 161	1 227	1 398	1 777	1 748
Contrainte (Art. 181)	50	15	11	15	29
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	1	2	0	2
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	17	20	19	16	23
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	132	126	182	239	271
Total intégrité sexuelle	592	451	540	612	752
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	201	95	176	180	277
Viol (Art. 190)	66	30	45	46	71
Exhibitionnisme (Art. 194)	63	45	49	86	82
Pornographie (Art. 197)	88	55	67	91	148
Total danger collectif	443	330	316	435	418
Incendie intentionnel (Art. 221)	280	208	204	251	252
Total autorité publique	108	83	108	180	357
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	99	71	97	146	188
Total administration de la justice	58	56	55	65	105
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	24	27	24	30	56
Autres Code pénal	538	326	609	693	803

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

¹⁸ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: Infractions par district**Code pénal: Infractions par district**

	2009	2010	2011	2012	2013
Lausanne	22 708	19 739	25 736	30 159	28 730
Riviera-Pays-d'Enhaut	5 865	6 747	7 214	9 233	8 696
Nyon	6 090	6 711	7 757	9 048	8 249
Jura-Nord vaudois	5 589	6 059	6 329	7 235	7 404
Ouest lausannois	5 601	6 300	6 990	7 657	7 240
Morges	4 252	4 330	4 904	6 539	6 136
Lavaux-Oron	2 518	2 916	3 702	4 491	3 836
Aigle	2 403	3 031	3 192	3 877	3 311
Broye-Vully	2 145	2 275	2 523	2 942	3 106
Gros-de-Vaud	1 296	1 284	1 965	2 102	1 810
Indéterminé	–	4	80	97	19

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 35: Code pénal: Infractions par district

4.1.4 Code pénal: Infractions par commune**Code pénal: Infractions par commune**

	2009	2010	2011	2012	2013
Lausanne	21 548	18 477	24 228	28 168	27 245
Yverdon-les-Bains	3 203	3 461	3 403	3 552	3 890
Montreux	2 283	2 315	2 746	3 674	3 428
Vevey	2 033	2 517	2 630	3 163	3 161
Nyon	1 923	2 420	2 838	3 083	2 676
Morges	1 414	1 582	1 700	2 025	2 223
Renens (VD)	1 705	1 936	2 125	2 284	2 094
Payerne	926	892	1 033	1 168	1 435
Prilly	1 108	1 239	1 319	1 346	1 350
Pully	962	1 240	1 465	1 731	1 317
Gland	949	846	974	1 281	1 179
Ecublens (VD)	703	945	897	1 035	1 083
Aigle	632	869	849	1 107	1 051
Crissier	708	956	1 097	1 190	963
La Tour-de-Peilz	548	835	768	871	878
Lutry	480	548	717	804	812
Bussigny-près-Lausanne	602	527	665	739	728
Rolle	413	460	492	631	620
Villeneuve (VD)	465	512	721	684	574
Chavannes-près-Renens	500	455	600	614	567
Le Mont-sur-Lausanne	285	376	419	692	537
Orbe	335	341	407	607	486
Bex	371	371	379	476	467
Epalinges	351	372	379	575	459
Moudon	368	435	569	529	458
Coppet	223	221	328	434	447
Ollon	311	483	427	501	399
Saint-Sulpice (VD)	208	172	210	338	391
Bourg-en-Lavaux	204	172	275	458	382
Avenches	254	245	230	312	343
Etoy	212	242	203	316	337
Aubonne	270	266	302	446	333
Préverenges	228	208	323	360	326
Oron	216	219	284	414	312
Saint-Prex	303	293	354	331	311
Cossonay	175	189	194	234	291
Vallorbe	255	239	210	340	290
Grandson	223	278	267	352	274
Chavornay	233	189	228	304	271
Founex	183	151	247	280	266
Autres communes	10 154	10 902	12 890	15 931	13 883

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions à la LStup¹⁹	9 462	9 560	11 126	13 083	15 789
Total possession/saisie	3 666	3 711	5 077	6 528	8 194
Possession/saisie contravention	3 208	3 431	4 736	6 161	7 753
Possession/saisie délit	348	198	269	285	341
Possession/saisie crime	110	82	72	82	100
Total consommation	5 236	5 207	5 359	5 910	6 734
Total culture/production	24	91	121	72	73
Culture/production contravention	4	69	107	42	66
Culture / production délit	7	11	8	26	7
Culture / production crime	13	11	6	4	0
Total trafic	529	521	538	554	776
Trafic délit	316	405	423	434	607
Trafic crime	213	116	115	120	169
Total contrebande	7	30	31	19	12
Importation, exportation, transit délit	4	17	24	15	9
Importation, exportation, transit crime	3	13	7	4	3

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013
Lausanne	5 864	5 745	6 717	7 561	8 262
Nyon	906	1 122	1 394	1 607	2 012
Jura-Nord vaudois	695	954	1 063	997	1 519
Riviera-Pays-d'Enhaut	447	353	342	905	1 378
Aigle	221	220	330	456	722
Morges	338	294	343	441	610
Ouest lausannois	538	522	511	516	585
Lavaux-Oron	183	135	201	295	322
Broye-Vully	191	139	148	178	254
Gros-de-Vaud	57	74	73	104	125
Indéterminé	22	2	4	23	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

¹⁹Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre, qui s'élève à 599 depuis octobre 2013, ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013
Lausanne	5 592	5 528	6 578	7 359	8 036
Nyon	579	758	967	1 167	1 461
Yverdon-les-Bains	397	545	569	502	778
Montreux	193	123	104	383	640
Vevey	190	184	163	393	594
Morges	135	140	206	225	374
Vallorbe	126	160	190	188	290
Renens (VD)	257	230	207	183	248
Bex	35	47	149	209	236
Aigle	119	77	89	124	178
Pully	66	65	102	136	162
Payerne	79	72	71	96	156
Prilly	71	68	94	109	140
Le Mont-sur-Lausanne	190	148	90	136	138
Gland	71	72	85	73	115
Orbe	18	31	51	87	115
Sainte-Croix	73	55	99	58	88
Villeneuve (VD)	40	29	42	41	80
Ollon	11	21	16	44	78
Bussigny-près-Lausanne	52	49	41	58	68
Crissier	67	74	98	72	68
Cheseaux-Noréaz	0	3	2	5	56
Epalinges	42	37	18	35	56
Chavannes-de-Bogis	18	43	16	31	55
La Tour-de-Peilz	7	11	18	58	53
Rolle	37	24	52	45	44
Paudex	11	10	17	43	43
Saint-Prex	36	7	7	40	43
Coppet	25	23	31	25	42
Chavornay	12	20	14	12	40
Noville	0	2	1	8	40
Crans-près-Céligny	22	21	45	49	39
Moudon	50	31	46	41	38
Saint-Cergue	37	93	61	67	38
Préverenges	6	14	10	22	34
Leysin	3	18	16	8	30
Le Chenit	9	15	53	26	28
Bursins	14	1	6	36	26
Echallens	9	20	16	40	26
Grandson	15	31	34	23	25
Autres communes	748	660	652	826	990

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013
Total général infractions à la LEtr	2 180	2 841	3 586	3 940	5 853
Total entrée/séjour/sortie illégal	1 415	1 431	2 173	2 578	3 909
Violation des dispositions sur l'entrée	58	39	277	261	431
Séjour illégal	1 353	1 389	1 894	2 306	3 472
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	2	3	0	5	1
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	2	0	2	6	5
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	158	153	118	97	124
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	9	132	118	95	122
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	2	2	0	1	1
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	147	19	0	1	1
Total activité lucrative ou occupation illégales	584	788	809	685	947
Exercer une activité lucrative sans autoris.	351	508	544	446	630
Procurer une activité lucrative sans autoris.	189	265	253	227	285
Occupation d'étrangers non autorisée	26	11	7	11	30
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	18	4	5	1	2
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	8	22	18	4	49
Fausse indications / dissimulation de faits	8	22	18	4	47
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0	0	2
Total autres infractions à la LEtr	15	447	468	576	824
Non-respect assign. lieu de résidence	5	243	366	405	677
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	1	1	0	1	18
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	8	202	102	168	121
Non-respect des conditions de l'autorisation	1	1	0	2	4
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	4
Autres infractions à la LEtr	0	0	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions par district

Loi sur les étrangers: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013
Lausanne	1 103	1 574	2 219	2 560	3 052
Riviera-Pays-d'Enhaut	115	95	62	233	554
Jura-Nord vaudois	104	144	133	202	528
Ouest lausannois	285	418	442	284	482
Nyon	265	225	264	221	400
Aigle	41	93	135	115	305
Morges	120	87	72	103	220
Broye-Vully	102	85	95	98	155
Lavaux-Oron	30	60	61	56	87
Gros-de-Vaud	15	60	100	60	70
Indéterminé	–	0	3	8	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions par commune

Loi sur les étrangers: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013
Lausanne	1 066	1 546	2 176	2 516	2 988
Montreux	45	44	26	94	262
Yverdon-les-Bains	24	25	29	96	246
Renens (VD)	136	185	182	88	215
Bex	3	13	26	22	147
Vevey	59	29	27	63	139
Nyon	94	71	60	60	131
Vallorbe	26	18	23	24	125
Prilly	30	39	47	29	92
Payerne	75	46	34	36	72
Aigle	18	33	51	30	58
Cossonay	0	4	2	7	56
Crissier	62	87	83	57	55
Morges	50	20	11	9	55
Ecublens (VD)	8	59	34	46	45
Gland	30	8	9	20	43
La Tour-de-Peilz	5	6	5	27	42
Bussigny-près-Lausanne	13	25	64	42	39
Villeneuve (VD)	17	23	4	22	38
Sainte-Croix	0	12	4	5	35
Commugny	14	1	9	12	33
Chavannes-de-Bogis	13	17	20	11	30
Saint-Légier-La Chiésaz	4	0	3	7	29
Bursins	8	4	5	11	25
Blonay	0	0	0	21	23
Château-d'Oex	0	4	1	0	22
Chavannes-près-Renens	15	22	20	13	22
Crans-près-Céligny	8	10	6	0	22
Epalinges	3	0	20	5	21
Ollon	0	0	11	21	21
Grandson	0	14	0	5	19
Orbe	26	2	15	10	19
Servion	0	0	1	4	19
La Sarraz	0	0	3	1	17
Lucens	18	7	17	5	17
Cheseaux-sur-Lausanne	0	4	0	4	16
Grandcour	0	0	0	0	16
L'Abbaye	0	0	8	0	15
Chavornay	1	1	12	17	14
Le Mont-sur-Lausanne	34	24	23	32	14
Autres communes	275	438	515	468	556

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune

4.1.11 Infractions de violence**Infractions de violence**

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence	4 766	4 580	5 161	5 938	5 762
Violence grave (exercée)	119	69	109	92	120
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	24	23	28	15	26
Homicides avec arme à feu	2	2	6	3	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	13	15	13	8	11
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	1	0
Homicides avec violence physique	6	5	6	2	11
Homicides autre instrument	3	0	2	1	2
Homicides sans notion/inconnu	0	1	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	16	29	29	23
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	3	4	5	6	3
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	1	0
Lés. corp. graves avec violence physique	21	10	23	14	16
Lés. corp. graves autre instrument	4	1	0	8	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	1	1	0	3
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	7	2	0
Viol (Art. 190)	66	30	45	46	71
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 435	3 214	3 569	4 005	3 793
Lésions corporelles simples (Art. 123)	965	872	874	1 040	912
Voies de fait (Art. 126)	1 779	1 672	1 888	1 930	1 914
Participation à rixe (Art. 133) ²⁰	16	22	6	17	27
Participation à agression (Art. 134) ²⁰	45	60	40	70	50
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	427	440	589	731	597
Contrainte (Art. 181)	50	15	11	15	29
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	17	20	19	16	23
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	42	45	40	52
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	99	71	97	146	188
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 212	1 297	1 483	1 841	1 849
Menaces (Art. 180)	1 161	1 227	1 398	1 777	1 748
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	51	70	85	64	101

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 43: Infractions de violence

²⁰ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 Infractions de violence domestique**Infractions de violence domestiques**

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence domestiques	1 605	1 526	2 183	2 589	2 624
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	2	2	4	3
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	4	6	5	10
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	6	4	5
Lésions corporelles simples (Art. 123)	93	94	156	186	168
Voies de fait (Art. 126)	641	539	772	796	850
Mise en danger vie (Art. 129)	33	50	2	6	10
Injure (Art. 177)	397	411	552	671	657
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	15	25	39	79	66
Menaces (Art. 180)	342	348	527	692	696
Contrainte (Art. 181)	37	9	2	1	9
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	9	5	3	10
Actes sexuels enfant (Art. 187)	20	11	46	47	48
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	13	14	20	26
Viol (Art. 190)	9	4	18	15	31
AOS ²¹ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	2	1	0
Autres articles du CP ²²	3	6	34	58	35

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 44: Infractions de violence domestiques²¹ Actes d'ordre sexuel²² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine**Infractions contre le patrimoine**

	2009	2010	2011	2012	2013
Total patrimoine²³	41 981	43 379	52 239	61 438	57 274
Appr. illégitime (Art. 137)	127	181	83	106	172
Abus de confiance (Art. 138)	284	150	202	289	268
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	22 734	23 465	29 141	34 391	32 254
Vol de véhicule (Art. 139) ²³	2 163	2 847	3 312	3 013	2 660
Brigandage (Art. 140)	427	440	589	731	597
Soustraction de chose (Art. 141)	2	3	3	2	1
Soustraction de données (Art. 143)	5	10	18	54	59
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	14	13	13	43	24
Dom. à la propriété (Art. 144)	5 913	5 745	6 212	5 935	5 391
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	9 306	9 580	11 206	15 124	14 014
Escroquerie (Art. 146)	327	281	413	529	574
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	383	405	570	784	684
Filouterie d'auberge (Art. 149)	37	41	34	25	36
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	76	59	145	107	151
Extorsion et chantage (Art. 156)	51	70	85	64	101
Gestion déloyale (Art. 158)	18	1	8	19	20
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	1	3	1
Recel (Art. 160)	78	47	112	111	167
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	1	3	6	4
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	0	3	5	1
Autres infractions contre le patrimoine	33	40	86	97	95

© Office fédéral de la statistique (OFS)

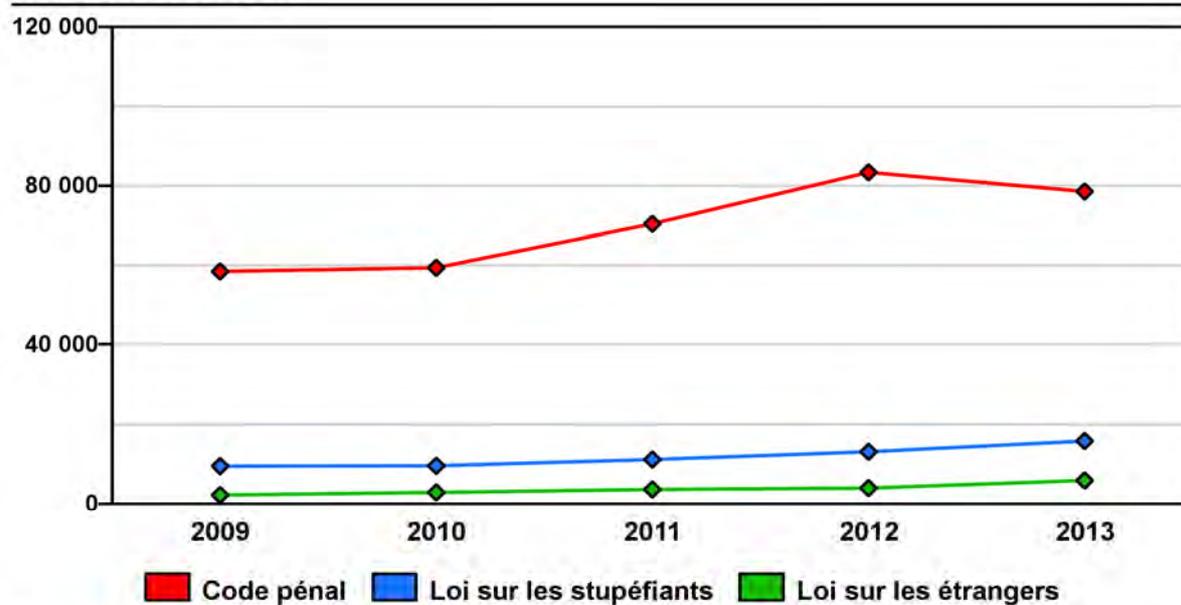
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine²³Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

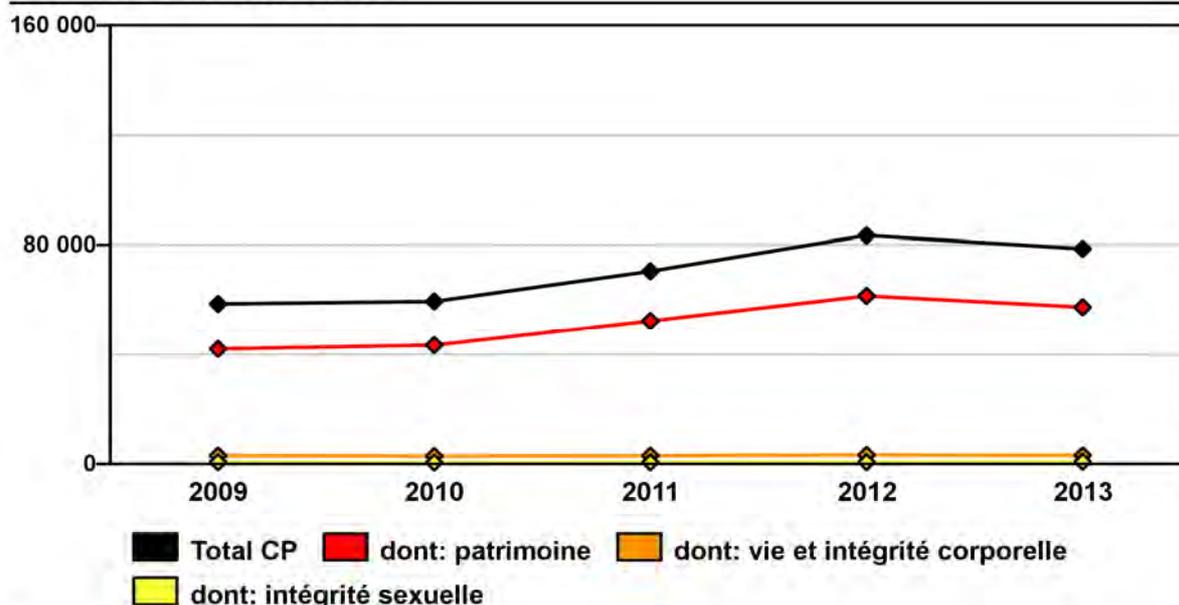
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2014

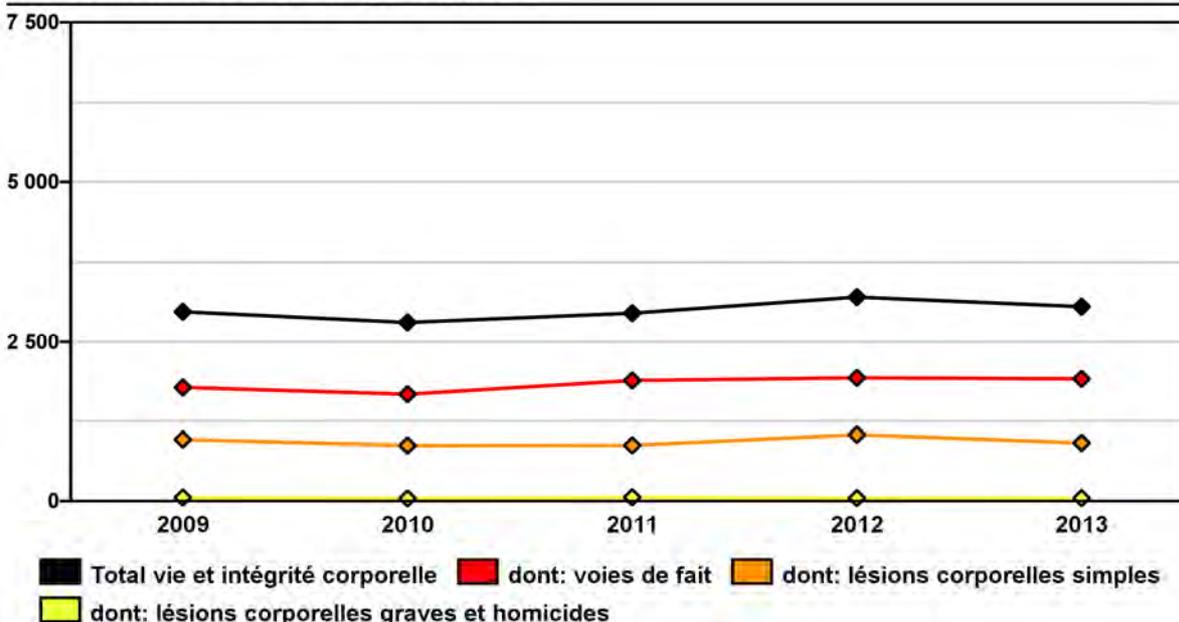
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2014

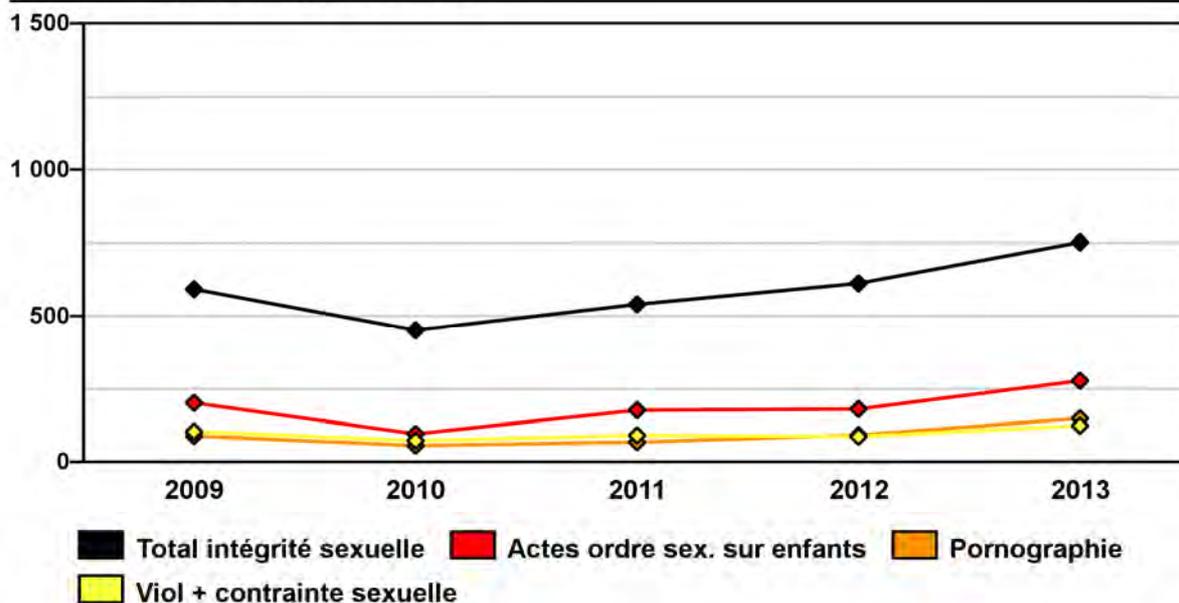
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2014

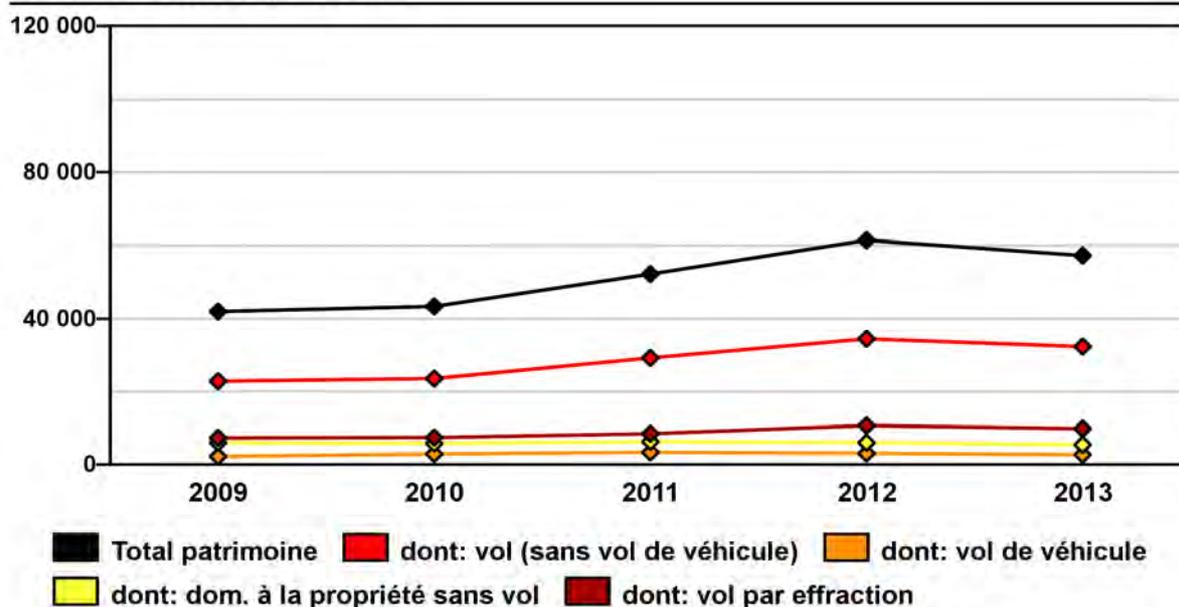
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2014

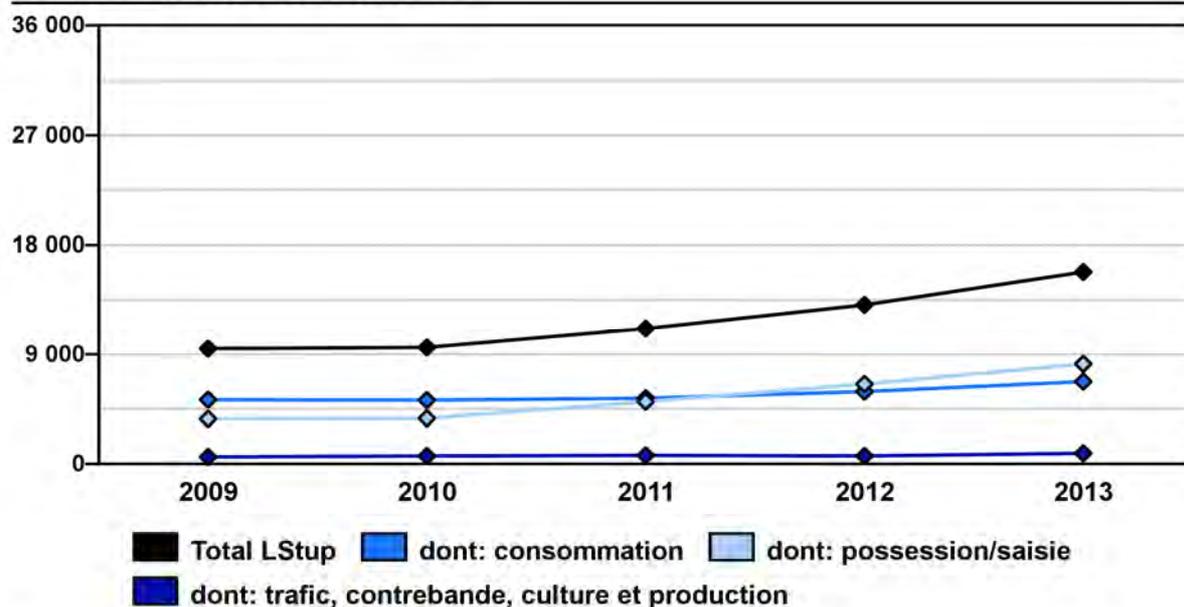
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres» .

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 14 avril 2013. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 5.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées x 1000}}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	20
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	24
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	30
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	32
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	34
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	35
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	36
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	37
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	37
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	39
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	42
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	43
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	45
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	47
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	51
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	53
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions.....	55
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	56
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	60
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus... 62	
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	62
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 63	
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	63
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	64
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	66
Tableau 33: Infractions selon la loi	67
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	68
Tableau 35: Code pénal: Infractions par district.....	69
Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune	70
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	71
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	71
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	72
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	73
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	73
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune	74
Tableau 43: Infractions de violence	75
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	76
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	77

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (%) par district.....	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (%) par commune	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par district	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (%) par commune.....	19
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (%) par district.....	21
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (%) par commune.....	23
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour).....	27
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	38
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	40
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	40
Figure 17: Homicides (art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	41
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	41
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	44
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	46
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	47
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	48
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	49
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	51
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	52
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	53
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	54
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	55
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	56
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire.....	57
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	58
Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	59
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	61
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	61
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	65
Figure 36: Infractions selon la loi	78
Figure 37: Code pénal: sélection de titres.....	79
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	79
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	80
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	80
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	81